

PERSPECTIVES



TOUR DE FRANCE

Les jambes coupées du champion Chris Froome

B 2

RÉCIT

Une série de Monique Durand sur les « bouts du monde »

B 3

MONDE

Un divorce laborieux entre le Royaume-Uni et l'Europe

B 4

III SLÁV

L'appropriation culturelle, entre deux miroirs

Y a-t-il deux façons de percevoir cette délicate question au Québec, chez les francophones et les anglophones ?

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Les houleux débats entourant le spectacle *SLÁV*, élaboré autour de chants d'esclaves afro-américains par Betty Bonifassi et Robert Lepage, ont fait de l'appropriation culturelle un sujet chaud dans les grands médias québécois ces derniers jours. Les discussions, très polarisées, semblent émerger de points de vue fort différents chez les francophones et les anglophones. Est-ce une résurgence des deux solitudes ? Y a-t-il deux façons de percevoir les questions d'appropriation culturelle au Québec ?

« Les préoccupations relatives à la représentation de la différence constituent un élément récurrent de la recherche et de la critique entourant le travail de [Robert] Lepage ; ces préoccupations ont toutefois été exprimées quasi exclusivement par des auteurs anglophones. » Cette réflexion n'est pas née des commentaires sur *SLÁV*, mais d'une étude de 2008 sur les *Problèmes de représentation dans Zulu Time*, signée par Karen Fricker, alors professeure à l'Université de Londres et désormais critique au *Toronto Star*.

Il y a dix ans, ce cabaret technologique mettant en scène un monde d'aéroports où, forcément, de nombreuses cultures se croisent portait des représentations de personnages de différentes origines — représentations qui avaient suscité des réactions fort différentes selon les milieux.

Plusieurs anglophones et membres de communautés immigrantes avaient réagi négativement à ce qu'ils considéraient comme des visions stéréotypées et réductrices. De leur côté, « les commentateurs [francophones] traitent fréquemment le spectacle en termes d'universalisme ». Une variété de réactions qui, selon Fricker, souligne à quel point il est dur d'établir un consensus sur une valeur universelle, un universel qui ne peut prendre forme que dans un contexte local. « Le fait que des observateurs provenant de contextes autres que le contexte francophone québécois trouvent certaines de ces représentations de la différence problématiques, tandis que ce n'est pratiquement jamais le cas des critiques québécois francophones, souligne la présence de codes et d'attentes spécifiques à la culture québécoise quant à la représentation de la différence. »

Jour de la marmotte ? Dans les protestations entourant *SLÁV*, surgies durant la dernière quinzaine, certains ont cru voir un fossé entre francophones et anglophones ; entre les chroniques de *La Presse* et celles de *The Gazette* ; entre le « Wake Up Quebec, and listen » émis sur Twitter par Win Butler, chanteur d'Arcade Fire, et la lecture de censure qu'a adoptée Robert Lepage lui-même.

Multiculturalisme

Pour le sociologue Joseph Yvon Thériault, le mouvement postcolonial, en raison de son origine même (voir encadré), est marqué par le milieu anglophone. « On peut dire ça aussi de la politique de la reconnaissance du multiculturalisme. Ce sont les pays anglophones qui l'ont inscrit dans leur politique », estime le professeur à l'UQAM.

Simon Brault, directeur général du Conseil des arts du Canada (CAC), admet avoir remarqué une intégration différente de questions d'appropriation culturelle chez les anglophones et

Jocelyne Cazin
@jocazin

Un coup porté à la liberté d'expression. Vous avez tout à fait raison Robert Lepage. J'appuie totalement votre position sur l'annulation du spectacle *SLÁV*.
[facebook.com/notes/ex-machi](https://www.facebook.com/notes/ex-machi) ...

16:34 - 6 juil. 2018

Joseph Latrémouille
@zef999

J'éprouve une affection particulière pour Robert Lepage, c'est un de mes maîtres à penser. Au département de théâtre à l'université c'était un gourou, moi je le voyais plutôt comme un demi-dieu. Un génie. Sans ironie. Mais là il a fait une erreur importante, facile à corriger.

15:29 - 6 juil. 2018

Claude Fournier
@fournier_claude

On aurait cru que le FIJM eût eu plus d'épine dorsale. Non, il s'est jeté à genoux devant des racistes, a demandé pardon et annulé un Robert Lepage/Bonifassi comme on tue une mouche.

14:24 - 6 juil. 2018

Jean Binette
@jbinette

La réponse de Robert Lepage m'éclaire assez pour comprendre sa démarche. Cela n'arrêtera pas la controverse mais, malheureusement, le spectacle étant annulé, on brise toute possibilité de comprendre à fond les raisons qui motivent les deux côtés...



Annulation de *SLÁV* : Robert Lepage dénonce « l'affligeant discours d'intolérance... Le metteur en scène Robert Lepage s'est exprimé pour la première fois, vendredi, sur la controverse qui a mené à l'annulation de son spectacle *SLÁV*, en fustigeant ce...

12:24 - 6 juil. 2018

Nabila Ben Youssef
@youssef_nabila

Je comprends que Robert Lepage refuse les entrevues, on a déshonoré un IMMENSE artiste et humaniste !!



Annulation de *SLÁV* : Robert Lepage dénonce « l'affligeant discours d'intolérance... Le metteur en scène Robert Lepage s'est exprimé pour la première fois, vendredi, sur la controverse qui a mené à l'annulation de son spectacle *SLÁV*, en fustigeant ce...

15:35 - 6 juil. 2018

Sleepy hollow
@chrispe62

En réponse à @GaelM
Robert Lepage vient encore de déranger plus... je ne suis pas sûre qu'il comprend vraiment ce qui se passe

11:11 - 6 juil. 2018

Dorothy Rhau
@DorothyRhau

je trouve cela navrant qu'un génie artistique, tel que Robert Lepage soit passé à côté des problématiques qui touchent les personnes racisées. Si les commentaires de Webster n'ont pas été considérés ou clairs... que peut-on dire de plus?! #SLAV

11:25 - 6 juil. 2018

Frédéric Pierre
@fredericpierre

Les artistes et personnalités publiques qui soutiennent Robert Lepage mais qui ne se prononcent pas publiquement, de peur d'offenser : votre mutisme sélectif n'aide en rien la cause. #SLAV

13:35 - 6 juil. 2018

les francophones. « J'ai un point de vue personnel, qui n'engage pas le CAC, issu de mes 32 ans [comme directeur] à l'École nationale de théâtre. Au Québec, dans les années 1960, on a développé avec Michel Tremblay et consorts l'idée que l'affirmation identitaire francophone passait par l'art. Et particulièrement par le théâtre. Ça s'est développé dans les années 1970 et 1980, jusqu'à penser que cette vision était universaliste et humaniste ; que la culture québécoise en est une d'affirmation, qui a permis à une nation de surmonter son statut d'opprimée. Ça s'est peut-être fait aux dépens d'enjeux des autres minorités — les autochtones, par exemple. »

Comme s'il était difficile de se voir comme colonisé et colonisateur en même temps, opprimé et oppresseur. Pour M. Brault, il y a un « choc aussi parce que M. Lepage est un immense

Les réactions ont été nombreuses sur Twitter après la sortie publique de Robert Lepage dans la foulée de la controverse qui a mené à l'annulation du spectacle *SLÁV*.

TWITTER / MONTAGE LE DEVOIR

artiste, et qu'on croit alors qu'il est inconcevable qu'on puisse questionner son travail du point de vue de l'identité. »

Au contraire, Philip S. S. Howard, professeur à l'Université McGill, ne voit pas la pertinence de considérer la différence linguistique, un angle qu'il estime même être un piège. « Ça omet le fait que les manifestants, dans le cas de *SLÁV*, étaient autant anglophones que francophones, et des Québécois de longue date, et que certains leaders de ce mouvement étaient des francophones — Marilou Craft, Émilie Nicolas, Ali Ndiaye, etc. À moins qu'on ne considère comme francophones québécois seulement des Blancs ? »

Le Québec, minorité francophone, a développé une relation particulière avec les concepts de minorité, de majorité et de pouvoir. Sean Michaels, auteur de *Corps conducteurs* (Alto) et

Qu'est-ce que l'appropriation culturelle ?

Le concept émerge à la fin du XX^e siècle aux États-Unis, dans la foulée de la critique postcoloniale. Le Danois Kenneth Coutts-Smith greffe d'abord en 1976 l'idée marxiste d'appropriation de classe à ce qu'il nomme le colonialisme culturel, selon *Oxford Reference*, dans son livre *Some General Observations on the Concept of Cultural Colonialism*.

Le terme « appropriation culturelle » fraie ensuite dans les universités américaines. Il décrit la saisie, l'adoption inappropriée et l'absence de reconnaissance lors de l'utilisation de coutumes, de pratiques, d'idées, etc. d'un peuple par des membres d'une autre communauté, typiquement plus dominante. Des notions d'exploitation, de colonisation, mais aussi de propriété intellectuelle le sous-tendent.

L'importation de cette sensibilité au Québec s'est remarquée il y a quelques années seulement ; c'est autour du mouvement Idle No More (2013) qu'elle est devenue récurrente. Elle a été beaucoup portée ici par le militantisme et les voix autochtones. Un militantisme moins développé du côté francophone, les communautés autochtones se retrouvant plus souvent autour de la langue anglaise, voire de l'espagnol.

Le concept d'appropriation culturelle est maintenant étudié dans les universités, souvent par le truchement des *cultural studies*. Le sociologue Joseph Yvon Thériault croit que « la force des universités américaines dans le monde fait que leurs concepts, élaborés à partir de la situation américaine, tendent à vouloir s'imposer dans des contextes qui ne sont pas les leurs. Un contexte permet de comprendre ce qui se passe en un lieu particulier ; et quelque chose se perd lorsqu'on le transporte, car on ne transporte pas les rapports sociaux », croit le professeur à l'UQAM.

journaliste musical, croit qu'on s'empêtre souvent dans « l'intention » quand on pense l'appropriation culturelle ou le racisme. « L'idée semble pouvoir s'activer seulement autour d'une intention de cruauté ou de supériorité. Mais il devient clair que le racisme, comme le sexisme, perdure quelles que soient les intentions, car certaines structures de pouvoir sont équivalentes ou plus fortes même que les intentions et volontés individuelles. Même quel'un qui veut bien faire, ou "rendre hommage", il peut en blesser un autre en posant son geste. »

« Si l'intention est d'honorer l'histoire de l'autre, de rendre hommage, poursuit M. Howard précisément à propos de *SLÁV*, et que l'autre te dit "Non, ça n'honore pas mon histoire", c'est le signal, il me semble, qu'il faut écouter. Pas s'ancre dans sa position. »



III CYCLISME

Les jambes coupées de Chris Froome

Le champion récemment blanchi d'une accusation de dopage a été copieusement hué lors de la présentation du prochain Tour de France

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

C

Chris Froome va-t-il se hisser cet été à la hauteur du club très sélect des quintuples vainqueurs du Tour de France ? Bernard Hinault, l'ancien champion désormais attaché à l'organisation du Tour de France, en a appelé au boycottage du cycliste de l'équipe Sky, passé *in extremis* à travers les mailles d'une affaire de dopage. Lors de la présentation de l'événement, le jeudi 5 juillet, Froome s'est fait très copieusement huer. Au départ, il sera tout de même là.

Délesté du poids d'une accusation de dopage après un test positif, Froome devrait en principe se sentir plus léger pour avaler les kilomètres.

Le départ du Tour cette année est fixé à Noirmoutier, en Vendée, le samedi 7 juillet. Le 29 juillet, à l'arrivée à Paris, ce qui restera du peloton de 176 coureurs aura parcouru 3329 kilomètres.

Froome part tout de même grand favori, porté par une équipe, la Sky, aux moyens financiers considérables. Qui pourrait lui tenir tête ? Les Français espèrent toujours un des leurs. Rien de ce côté depuis... Bernard Hinault en 1985.

Le Français Romain Bardet (équipe AG2R La Mondiale) est un habitué des premières places de l'épreuve. Son tour viendra-t-il ?

Les yeux se tournent aussi du côté de Richie Porte, ancien coéquipier de Froome. Cet Australien a déjà démontré des capacités hors du commun, tout comme le Colombien Nairo Quintana (équipe Movistar), pétri par les hautes montagnes de son pays. Reste que Froome semble difficile à battre.

L'épreuve du dopage

L'an passé, Froome avait réussi un rare triplé : Tour d'Italie (Giro), Tour de France, Tour d'Espagne (Vuelta). Mais voici qu'il s'est fait pincer à un contrôle lors de la Vuelta. Taux excessif de salbutamol. Et pour cette épreuve-là, ce ne sera pas sur ses équipiers fidèles qu'il va compter pour gagner, mais sur un bataillon d'avocats.

Dans un dossier d'une épaisseur sans précédent, les procureurs du coureur ont remis en question le test de détection du salbutamol, utilisé par exemple pour combattre des états comme l'asthme et les broncho-pneumonies.

« Le niveau de salbutamol relevé dans un échantillon urinaire unique n'est pas un indicateur fiable de la quantité inhalée », a martelé son équipe. La pression est une spécialité de la maison.

L'Agence mondiale antidopage a fini par estimer que, « dans de rares cas, les athlètes peuvent dépasser le seuil limite de concentration sans avoir inhalé plus que la dose maximale autorisée ».

Le 7 septembre 2017, lors de la 18^e étape de la Vuelta, le test antidopage de Froome avait révélé un taux de 2000 nanogrammes (ng) de salbutamol par millilitre de sang, soit le double de la limite autorisée.

Les moyens énormes dont dispose l'équipe Sky expliquent-ils seuls ses succès ? Peut-on dominer à ce point en comptant sur les effets d'une micro-



Le Britannique Chris Froome lors d'un entraînement avec les autres membres de l'équipe Sky, bannière avec laquelle il prendra part au prochain Tour de France. La célèbre compétition doit débuter le samedi 7 juillet à Noirmoutier, en Vendée.

PHOTOS
JEFF PACHOUD
AGENCE
FRANCE-PRESSE

gestion de tous les détails en course, comme on veut bien le répéter ?

En mai, au Tour d'Italie, Froome fut un long moment décevant. Son équipe était invisible. Aucun coureur de la formation ne montrait des signes de forme exceptionnelle. Et puis soudain, une attaque en montagne, et toute l'équipe se montre capable, du jour au lendemain, d'être à ses côtés dans un effort prolongé auquel seuls les meilleurs ont d'ordinaire accès. Simple effet de tactique ?

Le soupçon du dopage plane sans cesse sur le cyclisme. Au point d'en faire oublier que le dopage est un phénomène social qui ne s'attache pas qu'à ce sport. Le rapport au dopage tient en bonne partie à un effet d'époque, les coureurs ayant continué de faire par d'autres moyens ce que leurs devanciers faisaient.

D'ailleurs, il ne suffit certainement pas d'être dopé pour gagner une des épreuves sportives les plus exigeantes du monde.

Le film *Icarus* (2017) de Bryan Fogel, documentaire vraiment remarquable, montre bien que le dopage ne suffit pas à déterminer un champion. C'est toute la structure du sport et des projections fantasmagiques de la société sur les athlètes qui est à revoir, à analyser, à remettre en question.

Lance Armstrong fut le grand dopé des dopés. Nul ne le conteste. Mais on sait aujourd'hui que nombre de ses opposants et de ceux qui se trouvèrent à ses côtés sur les podiums le furent aussi. Avant qu'on ne les lui retire, Armstrong avait accroché à son cou les médailles de vainqueur de sept Tours de France. Un exploit demeuré inédit.

Nouveauté

Le dopage est présent depuis longtemps dans les pelotons. Rien de très nouveau de ce côté, sinon les procédés. La vraie nouveauté, au fond, au changement d'esprit qui préside à la course elle-même : les efforts s'avèrent plus mesurés et calculés que jamais.

Le vélo fut longtemps associé à une éthique de l'effort, du travail. À ce titre, il était un sport des classes populaires, lesquelles s'identifiaient volontiers à lui, un peu comme pour la boxe. A contrario, il est devenu aujourd'hui de plus en plus lié à l'argent, aux possédants, à l'industrie capable de soutenir la puissance d'une équipe par tous les moyens.

Chaque coureur est désormais muni d'une oreillette pour communiquer avec son directeur sportif. Ce centre de communication gère la course, désormais disséquée avec des scalpels numériques. Les vélos sont équipés de mini-ordinateurs qui accumulent les données et donnent, entre autres choses, une idée de la consommation énergétique de chaque athlète. Quand on connaît les réserves de chacun, il est possible de moduler l'effort des coureurs. Le cyclisme est devenu un univers de gestionnaire comme jamais dans son histoire.

Cette gestion et la planification conduisent à une uniformisation des courses. Bien sûr, un bris mécanique, une intoxication alimentaire, une soudaine méforme peuvent encore frapper. Des réserves inattendues peuvent encore surgir. Mais dans l'ensemble, une planification maniaque, reportée jusque sur la mécanique des vélos, a tué dans une large mesure le spectacle.

C'est au fond le rapport à ce sport qui a changé.

Le vélo fut longtemps associé à une éthique de l'effort, du travail. À ce titre, il était un sport des classes populaires, lesquelles s'identifiaient volontiers à lui, un peu comme pour la boxe. A contrario, il est devenu aujourd'hui de plus en plus lié à l'argent, aux possédants, à l'industrie capable de soutenir la puissance d'une équipe par tous les moyens.

Terminé le temps où un cycliste était associé à un forçat, le forçat de la route, comme le décrivait le journaliste Albert Londres. Le cycliste professionnel ressemble désormais plutôt à un homme d'affaires, gérant son capital et mesurant un investissement dont il espère, comme de raison, tirer le maximum avec le minimum.

Ce qui contribue peut-être à expliquer pourquoi un champion tel Chris Froome apparaît aussi ennuyeux, tant par son style que par son rapport à la course. Nombre de grands champions du Tour ont usé de dopage. De ceux-là, Jacques Anquetil est peut-être le plus célèbre. Merckx avoua après sa carrière qu'il avait aussi consommé des substances dopantes. Mais ces coureurs exceptionnels ne manquaient pas de panache, ni d'élégance, à la différence d'un Froome qui appartient bien à une époque où l'idéologie de l'argent tourne à fond, jusqu'à en couper les jambes du cyclisme.

Paysage de bout du monde à l'ouest de Blanc-Sablon, une petite municipalité située à la frontière de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Un peu plus de 1000 personnes y vivent.

PHOTOS
MONIQUE DURAND



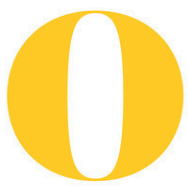
III BOUTS DU MONDE (1/8)

À chacun son bout du monde

Début d'une série de huit textes sur les « bouts du monde » du nord du Québec et du Labrador

MONIQUE DURAND
COLLABORATRICE
LE DEVOIR

Il y a toutes sortes de bouts du monde. Mais, tous, ils dépayseraient. Ils sont proches ou lointains et n'appartiennent qu'à celui ou celle qui croit les atteindre. À chacun ses bouts du monde. Ceux de notre collaboratrice Monique Durand se trouvent au nord du Québec et au Labrador. Premier article d'une série de huit.



On respire à pleins poumons l'étourdissante odeur de la mer. Si elle n'était à sentir, ici la mer serait à manger. Le bout du monde, c'est ce matin de juin, sur le quai de Blanc-Sablon, aux confins du Québec et du Labrador. On attend d'embarquer sur le *Bella Desgagnés*, qui remontera le Saint-Laurent pour ravitailler les villages isolés de la Basse-Côte-Nord comme La Tabatière, Harrington Harbour, La Romaine. Nous sommes une poignée à papoter doucement avant le départ. Le *Bella* accuse trois bonnes heures de retard; bof, pas grave! Le temps au bout du monde ne se compte pas de la même façon. Aux résidents locaux se mêlent quelques touristes qui monteront à bord: deux hommes de Gatineau, quatre Torontois, trois États-Uniens du Connecticut, un Toulousain, une Japonaise d'Osaka, tous venus humer les vents du bout du monde.

On assiste au ballet des véhicules grimpés sur le navire dans de gros conteneurs. On raconte nos aventures. Des porcs-épics croisés sur la 389, entre Baie-Comeau et Fermont, plus nombreux que les voitures. Des ours ici et là. La neige à plein ciel dans le nord du Labrador avant-hier. Une panne de moteur au milieu de nulle part, sur la 510 entre Goose Bay et Port Hope Simpson. Une succulente morue fraîche dégustée au Florian à Forteau. Le café de Bernadette au Motel Blanc-Sablon avec les pêcheurs, une messe tous les matins. L'incongruité des heures dans ce coin de pays: il est 8 h à Goose Bay, au nord du Labrador, 8 h 30 à L'Anse-au-Clair, au sud du Labrador, à deux pas d'ici, et 7 h à Blanc-Sablon. Ajustez vos montres! On a le cœur léger. Il fait beau. Pas de moustiques encore. Quelque chose d'indéfinissable dans l'air qui ressemble à la joie.

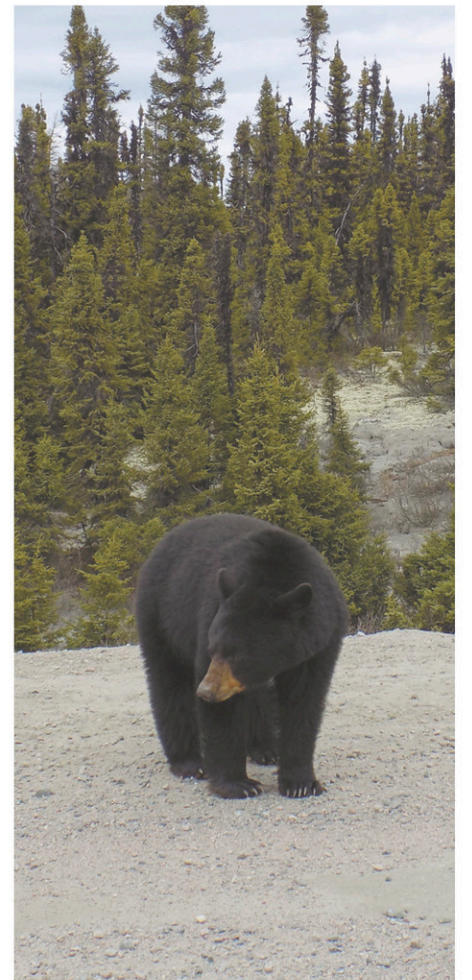
Il y a toutes sortes de bouts du monde. Bouts du monde de rivière et de lac. Bout de l'île ou bout de la route. Haut des cimes ou plat des déserts, ces lieux-limites sont souvent grandioses de démesure et de dénuement. Souvent enveloppés de beauté et baignés de silence, ils ont pour alliés les géographes, les aventuriers et les poètes.

Mille et un visages

Ce qui est bout du monde pour vous ne l'est pas forcément pour les autres. Cette sensation est relative et ne concerne que celui ou celle qui l'éprouve. Ce qui est mon Nord lointain est un Nord proche pour la poète innue Joséphine Bacon.



À gauche, le *Bella Desgagnés*, un navire cargo-passagers de 6655 tonnes qui fait le trajet aller-retour, de Rimouski à Blanc-Sablon, sur une période de sept jours. À droite, un ours croisé par notre collaboratrice sur la route 510, au Labrador.



Elle y est née, elle y a grandi. « Je ne suis pas l'errante de la ville, écrit-elle, je suis la nomade de la toundra. » Et le total mystère, pour moi, de la petite communauté inuite de Rigolet, sur la façade atlantique du Labrador, se trouve être le lieu le plus familier de la terre pour son maire, Jack Shiwak. « L'hiver, dit-il, j'entends tomber la neige. L'été, j'entends voler les mouches. C'est chez moi. »

Le bout du monde est parfois celui qu'a retenu l'enfance. Le port de Montréal un dimanche matin de pluie avec mon père, les cargos rouillés, l'eau grise qui fait des tourbillons, les géolands qui vont on ne sait où, sans doute dans un bout du monde. Un pâté chinois cuit sur un petit feu de bois dans un champ vacant de l'est de Montréal, trois portions enfouies dans l'alu, blé d'Inde, steak haché, patate, eh oui, le tout jeté dans le feu, puis mélangé dans ma gamelle. Le bout du monde sous le ciel de Rosemont.

C'est aussi un petit mort âgé de quatre jours qui revient en avion chez lui, à Schefferville, avec ses parents dévastés, parti d'un hôpital du bout du monde, à Québec. C'est le vieux Garland, né et élevé sur l'île aux Esquimaux, à l'ouest de Blanc-Sablon, enlevé à son rocher perdu pour aller à l'école au bout du monde, à Sherbrooke, quand il avait 13 ans. Ça lui arrache encore des larmes. Parce que le bout du monde, c'est aussi le manque, l'ennui des siens, la nostalgie d'un paradis perdu, le sentiment d'être trop loin.

Le bout du monde? C'est un homme assis sur sa valise d'où déborde une gandoura, découragé, ne sachant par où entamer sa nouvelle vie dans un ailleurs où les arbres perdent leurs feuilles en automne. C'est une femme venue de la touffeur de quelque tropique qui marche sous la neige dans une rue sale et transversale, le cœur gros. Ou une cage à enfants aux États-Unis. La sensation de bout du monde n'est pas seulement celle, exaltante, recherchée par les cœurs de brousse et les âmes exploratrices. C'est aussi le mal du pays, la douleur de l'exil, l'errance des déplacés. Ne rien reconnaître de ce qui est soi et parfois de ce qui est simplement humain. Ces bouts du monde là ne nous manquent pas.



En ces temps de branchements et de connexions extrêmes, où les distances se rétrécissent, où le silence et la noirceur deviennent monnaie rare, il y a encore des bouts du monde. Dont plusieurs se trouvent ici, à quelques trajets près, par les routes, par les eaux ou par les airs. Notamment dans ce Nord méconnu et mystérieux, un peu en exil du reste du Québec, même s'il en occupe la majeure partie de la superficie. Et au Labrador. Des lieux vastes et hors norme, de plus en plus recherchés.

C'est la lumière d'un dispensaire qui perce la nuit au milieu de la tempête et des vents hurlants à La Tabatière, en Basse-Côte-Nord, où une infirmière veille un patient. Les tempêtes et les mers déchaînées portent souvent avec

elles l'idée de bout du monde. C'est une excursion en zodiac sur le bassin Manicouagan avec Anthony, un jeune Innu, ému, sans mot devant l'immensité. Un voyage en train entre Sept-Îles et Schefferville la veille de Noël. Des centaines de travailleurs à Fermont, qui partent pour la mine en autobus jaune faire leur *shift* de 12 heures. Le puissant fleuve Churchill, vu du pont Veterans Memorial à Goose Bay, dans une aurore grise, inoubliable. Un petit cimetière à l'Anse-Amour, allez savoir pourquoi « Amour », dans le sud du Labrador. L'attente de l'avion avec mon bardo, à côté de la piste de gravier, à Rigolet.

Chacun ne cherche-t-il pas un jour son trécaré de bout du monde? Un lac, une chaloupe, un hameçon peut-être, ou un bon livre? Un coucher de soleil et une goutte de vin blanc? Un oiseau qui passe? Ou ce visage qui nous dépayse et en qui l'on se reconnaît, les deux en même temps? Car les bouts du monde sont parfois des êtres.

Le *Bella Desgagnés* a largué ses amarres. Nous passons devant l'île Greenly, d'où s'envole une nuée de petits pingouins. Le soleil est ardent. « On est-tu bien », fait une jeune femme. Le Toulousain a déjà changé de couleur, passé de blanc comme un drap à rouge écarlate. « Comme un homard! » lance-t-il. La Japonaise d'Osaka ne sait plus où donner du *clic clic* avec son appareil photo. On est juste dans la mer et dans les îlots rocheux. On est juste dans le soleil et les petits pingouins. Le bout du monde est un état d'âme. Parfois un état de grâce.

Des dizaines de milliers d'europhiles ont manifesté dans les rues de Londres, le 23 juin dernier, pour exiger que le peuple soit consulté sur le résultat final des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, attendu en octobre.

NIKLAS HALLEN
AGENCE
FRANCE-PRESSE



III EUROPE

Un gâchis nommé Brexit

Moins d'un an avant que le Royaume-Uni ne dise adieu à l'Union européenne, le « détricotage » des liens se révèle extrêmement compliqué

CLAUDE LÉVESQUE
COLLABORATION SPÉCIALE
LE DEVOIR

Des dizaines de milliers d'europhiles ont manifesté dans les rues de Londres, le samedi 23 juin, pour exiger que le peuple soit consulté sur le résultat final des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, attendu en octobre.

Tout un contraste avec le spectacle des députés et des lords qui, trois jours auparavant, avaient choisi d'accepter d'avance ce résultat, même s'il s'avère défavorable. Il est surprenant, vu l'importance de l'enjeu, que le gouvernement (minoritaire, faut-il le souligner) de Theresa May ait ainsi reçu carte blanche des deux Chambres du Parlement.

Ces événements, qui surviennent moins d'un an avant que le Royaume-Uni ne dise adieu à l'Union européenne, montrent à quel point le « détricotage » des liens entre le Royaume-Uni et l'UE se révèle compliqué.

Dans la saga du Brexit, la seule chose qui est sûre, à ce stade-ci, c'est que le Royaume-Uni reste divisé en deux. Si on en croit les sondages, la majorité des Britanniques regrettent qu'on se soit embarqué dans cette aventure, mais le nombre d'indécis est tel que, dans l'hypothèse improbable d'un nouveau référendum portant sur la même question, le résultat serait probablement le même que le 23 juin 2016.

Les Britanniques campent donc sur leurs positions. Étrangement, ce clivage ne les empêche pas de garder leur flegme légendaire. Du moins jusqu'au deuxième anniversaire du référendum de 2016 qu'on vient de marquer. Ils semblent même indifférents à des débats dont l'issue pourrait pourtant s'avérer lourde de conséquences. Les universités organisent bien ici et là quelques conférences sur le Brexit, mais on ne peut pas dire qu'il s'agit du sujet de prédilection dans les pubs.

« Le Brexit a dominé l'actualité pendant deux ans et les gens s'en sont lassés, croit Matthew Francis, professeur d'histoire à l'Université de Birmingham. Le public ne s'est jamais beaucoup intéressé aux détails du fonctionnement de l'Union européenne, et cela n'a pas changé. Les négociations sur le

Brexit portent surtout sur un petit nombre de questions très techniques, que les gens ne comprennent pas bien et que peu de politiciens et de journalistes se donnent la peine d'expliquer. »

« Il se peut que certaines personnes commencent à se lasser, mais dans les médias et pour les spécialistes, la question demeure tout à fait actuelle », assure toutefois Julian Hoerner, spécialiste de la politique européenne à la London School of Economics (LSE).

Au printemps 2016, les conservateurs au pouvoir et l'opposition travailliste avaient fait campagne pour le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne. Depuis lors, sans grand enthousiasme, ils ont fait volte-face afin de « respecter la volonté populaire » telle qu'exprimée lors du référendum.

Dans les circonstances, les débats à Westminster ressemblent souvent à ces mêlées qui s'éternisent au rugby, quand les joueurs des deux équipes s'affrontent au corps-à-corps en grimaçant pour gagner un ou deux centimètres... Les partis n'ont aucune envie, pour l'instant, de prendre le genre de risques qui permettrait d'ouvrir le jeu. Les conservateurs veulent garder le pouvoir et les travaillistes semblent heureux de les voir s'empêtrer dans le Brexit.

L'Écosse menace de tenir un deuxième référendum sur son indépendance lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Union européenne. L'autre région qui a voté « Romain » (ceux qui voudraient rester au sein de l'Union européenne), l'Irlande du Nord, partage évidemment une frontière avec la République d'Irlande, qui restera membre de l'UE. La libre circulation entre les deux parties de l'île est au cœur des accords de paix de 1998, qui avaient mis fin à plusieurs décennies de guerre civile entre les républicains et les unionistes, dans le nord. Il serait difficile de garder la frontière ouverte si le Royaume-Uni se retirait du marché unique et de l'union douanière européens. C'est la quadrature du cercle.

Bien malin qui pourrait prédire la nature des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne lorsque le divorce deviendra officiel, en mars 2019



Les Brexiteers les plus convaincus reprochent à la première ministre Theresa May et au « secrétaire » du Brexit, David Davis, de manquer de fermeté face à leurs interlocuteurs du continent.

TOLGA AKMEN AGENCE FRANCE-PRESSE

De leur côté, l'Angleterre et le pays de Galles se sont prononcés pour le Brexit, quoique la plupart des grandes villes y soient opposées. Jen Patrick, la patronne d'un élevage de moutons du Pembrokeshire, au pays de Galles, est favorable au Brexit parce qu'elle calcule que les règlements de l'Union européenne nuisent à des fermes de taille moyenne comme la sienne. Son fils ne souhaite pas prendre la relève. En Grande-Bretagne, des exploitations agricoles sont souvent achetées par les géants de l'alimentation.

Si vous aimez les ports de pêche pittoresques, n'allez surtout pas à Newhaven, dans le Sussex de l'Est. Le spectacle de 14 derniers bateaux de la flotte, qui s'amarrent à des quais de bois en train de pourrir sur place, est triste à pleurer. La propriétaire de la poissonnerie locale, qui possède quatre de ces bâtiments, est convaincue que l'industrie de la pêche renaîtra une fois affranchie des politiques de l'Union européenne.

Les motivations des 52 % de Britanniques qui ont voté pour que leur pays quitte l'Union européenne sont donc va-

riées : elles vont de la volonté de retrouver des pans de souveraineté, dont le contrôle sur l'immigration, à des considérations plus immédiates et liées au gagne-pain des gens.

De quelque côté du débat qu'on se trouve, on ne se gêne pas pour parler de gâchis. Les Brexiteers les plus convaincus, dont certains députés et ministres conservateurs, reprochent à Theresa May, la première ministre, et au « secrétaire » du Brexit, David Davis, de manquer de fermeté face à leurs interlocuteurs du continent. Ils refusent de croire leurs propres fonctionnaires quand ces derniers les mettent en garde contre le coût du divorce.

Le prix à payer

Ces purs et durs veulent que leur pays quitte les institutions politiques de l'UE, son « marché unique » (qui assure la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes) et son union douanière (dont les membres n'ont pas le droit de négocier seuls des traités commerciaux). À les entendre, il sera ensuite facile de signer de telles ententes avec les États-Unis, l'Australie, la Chine, les émirats du golfe ou tout autre partenaire alléchant !

De leur côté, les partisans du Romain reprochent aux Brexiteers d'avoir fait l'impasse sur le prix à payer, autrement dit d'avoir trompé l'électorat pendant la campagne référendaire.

Bien malin qui pourrait prédire la nature des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne lorsque le divorce deviendra officiel, en mars 2019. Le gouvernement de Theresa May, plutôt proche des « hard Brexiteers », veut que le Royaume-Uni sorte du marché unique et de l'union douanière, mais il espère se prévaloir d'un libre-échange à la pièce, notamment pour les services financiers. Les négociateurs européens excluent que les Britanniques puissent garder ainsi le beurre et l'argent du beurre.

Dans cette optique, c'est un « Brexit dur » qui s'annonce, c'est-à-dire une sortie de l'UE sans que soit conclue une nouvelle entente. Sauf que la question irlandaise, ou une complication qu'on n'a pas encore vue venir, pourrait bien forcer tout le monde à mettre de l'eau dans son vin, ou dans sa bière !

Le public ne s'est jamais beaucoup intéressé aux détails du fonctionnement de l'Union européenne. Les négociations portent surtout sur un petit nombre de questions très techniques, que les gens ne comprennent pas bien.

MATTHEW FRANCIS





Les arbres matures, ces « climatiseurs naturels », comportent plusieurs avantages. En plus de rafraîchir l'air, « ils vont avoir un impact sur la gestion des polluants atmosphériques et permettre de créer des surfaces ombragées, selon Véronique Fournier, directrice générale du Centre d'écologie urbaine de Montréal. MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

Sans climatisation, point de salut ?

Des solutions existent pour diminuer la chaleur des bâtiments et des espaces urbains

Y a-t-il de la fraîcheur — sans climatisation — au bout de la canicule ? Un épisode de chaleur accablante vient de traverser le Québec, précipitant la mort de plus de 50 personnes jusqu'à maintenant. Même si la vague des températures élevées s'apaise, des indicateurs montrent que le nombre de jours où le mercure montera au-dessus de 30 degrés est appelé à croître*. Comment rafraîchir nos espaces, intérieurs et extérieurs, sans avoir recours à la climatisation ?

ANDRÉANNE CHEVALIER
LE DEVOIR

Quand tout le monde démarre la climatisation, ça contribue à augmenter d'au moins un degré et demi la température générale en ville et à aggraver les effets de la canicule sur ceux qui n'ont pas les moyens de s'en prémunir

PIERRE GOSSSELIN

Ma climatisation a fait défaut. J'ai essayé de la faire réparer, mais les réparateurs sont complètement débordés! J'ai essayé de mettre en pratique ce que je pensais être des recettes, pas nécessairement infaillibles, mais qui allaient permettre de ne pas trop souffrir. Ça ne marche pas très bien », concède Denis Boyer, d'Écohabitation, soulignant la situation particulière des derniers jours.

Il est toutefois possible d'agir en respectant le principe de base visant à empêcher le soleil de pénétrer à l'intérieur et en évitant toutes les sources de chaleur, soutient le coordonnateur en efficacité énergétique.

M. Boyer fait observer qu'ouvrir les fenêtres n'est pas toujours la bonne solution. En fait, il y va d'un constat un peu fataliste : sans « machine », impossible (ou presque) d'avoir moins chaud. Si on n'utilise pas un climatiseur, le bon vieux ventilateur serait la solution la plus efficace.

Mais, « quand tout le monde démarre la climatisation, ça contribue à augmenter d'au moins un degré et demi la température générale en ville et à aggraver les effets de la canicule sur ceux qui n'ont pas les moyens de s'en prémunir », faisait remarquer Pierre Gosselin, médecin-conseil à l'INSPQ, au cours d'une entrevue accordée au *Devoir* il y a quelques étés.

L'architecte et professeur à l'Université de Montréal Daniel Pearl croit qu'il

est important de trouver des solutions autres que la climatisation pour réduire les effets de la chaleur dans les bâtiments. Parce que la climatisation utilise beaucoup d'énergie — dont les coûts sont trop bas au Québec, selon lui — et parce qu'il est simplement plus efficace de bloquer le problème au départ que de le traiter une fois qu'il se présente, affirme-t-il.

Des options

La première stratégie pour contrer les effets de la chaleur dans les bâtiments consiste à protéger les fenêtres et les murs extérieurs, par exemple, est très efficace, selon M. Pearl. « Ça existe beaucoup en Europe et dans les pays très chauds. Un store intérieur est moins efficace parce que la chaleur traverse la fenêtre et reste dans la pièce, même si c'est partiellement bloqué par les rideaux. »

Le store intérieur a une efficacité d'environ 30-35 %, affirme l'architecte, tandis que l'efficacité du store extérieur grimpe à 90 %. Des marquises ou auvents extérieurs, ou encore une meilleure isolation des murs et des fenêtres à triple vitrage sont d'autres options.

Une autre solution consiste à refroidir la masse thermique de la maison. Un système de tuyaux où circule un liquide (mélange d'eau et de glycol) refroidi par géothermie, par exemple, en fait partie.

Plaidoyer pour la verdure

La troisième solution proposée par l'architecte de la firme L'OEUF est la végétation. Daniel Pearl souligne qu'en plus d'être « très efficace », la verdure (arbres, toits verts, murs végétalisés) a l'avantage de procurer du plaisir et de permettre de développer la biophilie. Un toit vert peut réduire la température de 5 à 10 degrés, avance-t-il.

Ces solutions doivent cependant être mises en place avant les épisodes caniculaires, rappelle Daniel Boyer. « Mettre des plantes à l'extérieur devant ses fenêtres peut contribuer à réduire la température de la maison, mais évidemment, si on est pris dans la canic-

ule, il est trop tard ! On ne peut pas faire pousser une plante en deux heures. Il faut prévoir. »

Pour la directrice générale du Centre d'écologie urbaine de Montréal, Véronique Fournier, la canicule qui a frappé le Québec ces derniers jours « nous dit qu'on a trop d'espaces minéralisés, donc asphaltés [dans nos villes], et pas assez de verdissement ou d'espaces naturalisés ». Elle fait elle aussi l'éloge de la verdure pour contrer les températures extrêmes.

Les arbres matures, ces « climatiseurs naturels », comportent plusieurs avantages. En plus de rafraîchir l'air, « ils vont avoir un impact sur la gestion des polluants atmosphériques et permettre de créer des surfaces ombragées. Ils font aussi en sorte que les revêtements captent moins la chaleur », explique M^{me} Fournier.

Dans les cas où la plantation d'arbres n'est pas possible, d'autres options existent, comme le recours aux plantes grimpantes le long des murs ou des clôtures, ou l'installation de pergolas.

Depuis quelques années, « on va dans le bon sens [en ce qui concerne le verdissement] », reconnaît Emmanuel Rondia, responsable campagnes Espaces verts et milieux naturels au Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREMTL). « Il y a une prise de conscience. On comprend les conséquences qu'ont les îlots de chaleur, leur impact sur la santé. Maintenant, il faut que des mesures soient adoptées plus largement et que ça ne soit pas uniquement des projets-pilotes ou des initiatives dans certains secteurs. Il faut que ça soit une approche globale. »

Les prochains sujets à aborder sont « la question de l'asphalte, la minéralisation de nos espaces et, indirectement, la question de la voiture à travers tout ça », indique de son côté Véronique Fournier.

Depuis 2015, le CREMTL coordonne la campagne ILEAU (Interventions locales en environnement et aménagements urbains), qui, en plus d'aborder l'enjeu des îlots de chaleur et de créer du verdisse-

ment, vise à relier le fleuve Saint-Laurent à la rivière des Prairies, dans l'est de Montréal, par une trame verte.

Un des projets développés cherche à relier les parcs de la promenade Belle-rive et Thomas-Chapais. « On a réuni les propriétaires majeurs dans le secteur pour réfléchir au trajet et aux aménagements à apporter, explique Emmanuel Rondia. Ça crée un mouvement plus intéressant et les gens se sentent engagés dans quelque chose de plus grand que de juste aménager leur propre terrain. »

Selon M. Rondia, créer un tel réseau d'espaces verts est plus efficace pour réduire les îlots de chaleur, en plus de « donner des leviers intéressants pour convaincre certains propriétaires ».

Appels à la solidarité

Pendant la canicule des derniers jours, les autorités publiques ont lancé plusieurs appels à la solidarité — veiller sur le bien-être de son voisin, particulièrement s'il fait partie des populations jugées vulnérables. Un volet citoyen et participatif fait d'ailleurs partie de la mission du Centre d'écologie urbaine de Montréal, dont les interventions visent à créer des milieux de vie. Les projets de verdissement peuvent ainsi accomplir un double mandat : créer de la fraîcheur et du lien social.

« Je n'aurais pas la prétention de dire qu'il y a un lien direct dans des situations d'urgence, mais une ville où il y a plus de solidarité est plus résiliente lors des événements [comme la canicule], souligne Véronique Fournier. Plus de nature en ville, c'est une stratégie de prévention à la fois pour les épisodes de chaleur et pour la qualité de vie. »

• • • • •

*Selon les données d'Ouranos, le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, le nombre de jours par année au-dessus de 30 °C passera de 11 (médiane pour 1981 à 2010) à 30 (médiane pour 2041-2070) à Montréal et Laval, selon un scénario « modéré ».

Pour réduire les mers d'asphalte

La lutte contre les îlots de chaleur commence par les stationnements

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Recouverts d'asphalte, les stationnements sont de potentiels îlots de chaleur. Des mesures de verdissement et le choix de revêtements perméables peuvent toutefois atténuer l'effet de surchauffe, mais encore faut-il que les propriétaires de stationnements fassent les efforts nécessaires.

Plus tôt cette semaine, en pleine canicule, le stationnement sud du quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais, a été refait. Un nouveau bitume noir s'étend au sud du bâtiment, comme un

four à ciel ouvert. Lors de la séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, mercredi, un résident du secteur a interpellé la mairesse Valérie Plante : « Ce que fait la SQ, c'est mettre un revêtement noir qui absorbe le soleil et empêche le ruissellement, a dénoncé le citoyen exaspéré. Est-ce qu'on peut réglementer ça ? »

La mairesse a relaté avoir discuté de la question avec la SQ dès 2013 alors qu'elle venait d'être élue conseillère. Faut de réduire la taille du stationnement, la SQ ne peut-elle pas faire pousser des plantes grimpantes le long des clôtures ? avait-elle demandé. La SQ avait refusé, invoquant des raisons de sécurité, a-t-elle dit.

Cette semaine, le stationnement sud du quartier général de la SQ a été refait. Un nouveau bitume noir, comme un four à ciel ouvert.

« Sur un terrain privé, on n'a pas de pouvoir, a expliqué la mairesse. La seule chose qu'on peut faire, c'est d'accompagner les entreprises et les inciter à faire des changements. Pour l'asphalte, il est trop tard, mais on pourrait se rassembler avec la SQ pour trouver des solutions, soit verdir davantage ou compenser autrement. »

À la SQ, on indique que la gestion de la propriété relève de la Société québécoise des infrastructures. Celle-ci n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Directrice générale du Centre d'écologie urbaine de Montréal, Véronique Fournier estime que le réaménagement

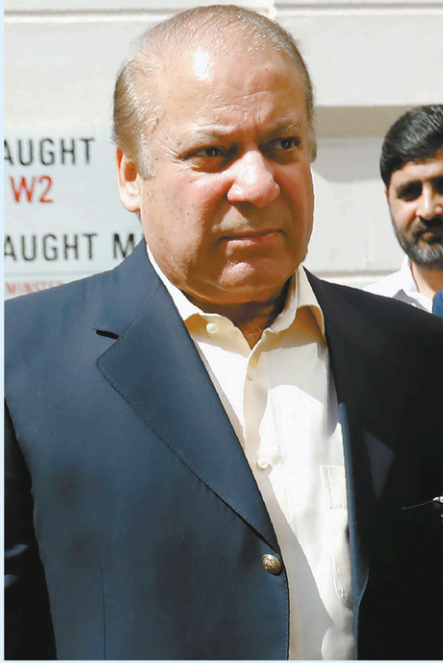
de stationnements peut être une occasion de verdissement. « De plus en plus, on voit une gestion écologique des stationnements, des bandes végétalisées sur ceux existants. [C'est important] qu'on arrête de faire des mers d'asphalte », dit-elle.

L'an dernier, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal a souligné les efforts de cinq organisations pour leurs stationnements « écoresponsables ». La bibliothèque du Bois, dans Saint-Laurent, fut l'un des cinq lauréats d'un prix Mérite. L'arrondissement a notamment prévu des îlots de végétation et un bassin de biorétention réduisant les rejets d'eau à l'égout.

« Saint-Laurent est un des premiers arrondissements à mettre en place une réglementation intéressante en matière de verdissement, de pourcentage de canopée, et une réflexion sur les matériaux autorisés », souligne Emmanuel Rondia, responsable des dossiers Espaces verts au CRE.

Avec Andréanne Chevalier

EN BREF



L'ancien premier ministre pakistanais Nawaz Sharif

TOLGA AKMEN AGENCE FRANCE-PRESSE

Nawaz Sharif condamné à 10 ans de prison

ISLAMABAD — L'ancien premier ministre pakistanais Nawaz Sharif a été condamné vendredi, en son absence, à dix ans de prison par un tribunal anticorruption, une sentence dénoncée comme « politique » par son clan, et qui fragilise son parti avant des élections législatives le 25 juillet. M. Sharif a été condamné à 10 ans de prison et à une amende de huit millions de livres (10 millions de dollars) par un tribunal d'Islamabad dans une affaire concernant l'achat de plusieurs appartements de luxe à Londres. M. Sharif a réagi peu après la sentence en promettant de poursuivre son « combat jusqu'au moment où le Pakistan sera libéré des chaînes de la peur qui lient toute personne disant la vérité ». L'affaire avait initialement été déclenchée par la publication des Panama Papers. La sentence porte un coup sérieux au parti PML-N, fondé en 1993 par Nawaz Sharif, et qui est l'une des principales formations en liste pour les élections législatives du 25 juillet prochain.

Agence France-Presse

Demande de délai pour les familles séparées

LOS ANGELES — Le gouvernement américain a demandé à un tribunal un délai pour réunir les jeunes enfants de migrants et leurs parents arrêtés en franchissant la frontière, expliquant manquer de temps pour confirmer les identités, selon des documents judiciaires publiés vendredi. Un juge de San Diego a ordonné le 26 juin la réunification sous 15 jours des enfants de moins de cinq ans avec leurs parents, et sous 30 jours pour les autres, fustigeant la politique de « tolérance zéro » sur l'immigration qui ordonnait l'arrestation systématique et les poursuites au pénal de tous les clandestins franchissant la frontière. Plus de 2300 enfants, dont environ 100 de moins de cinq ans, avaient été séparés de leur famille et hébergés dans des centres d'accueil gérés par le ministère de la Santé (HHS) en quelques semaines. Plus de 500 ont déjà retrouvé leurs parents, mais le gouvernement peine à tenir le rythme. Le HHS a admis jeudi devoir recourir à des tests d'ADN et à des procédures accélérées pour réunir les enfants et leurs parents.

Agence France-Presse

Autre nuit de tensions à Nantes

PARIS — La ville de Nantes, dans l'ouest de la France, a connu une troisième nuit de tensions, alors que des dizaines de voitures ont été incendiées pour protester contre la mort d'un automobiliste qui tentait apparemment d'éviter un contrôle d'identité de la police. Contrairement aux nuits précédentes, toutefois, aucun affrontement entre la police et les manifestants n'a été signalé durant la nuit de vendredi. Les médias français ont rapporté qu'une cinquantaine de voitures avaient été incendiées. Jeudi soir, des centaines de personnes ont marché silencieusement pour protester contre la mort de l'automobiliste de 22 ans, abattu par la police. Sa mort a donné lieu plus tôt cette semaine à deux nuits de violence à Nantes : des manifestants ont affronté la police anti-émeute, brûlé des voitures et mis le feu à des magasins. Les autorités affirment que le conducteur, qui a été atteint d'une seule balle, était recherché par la police depuis un an en vertu d'un mandat d'arrêt pour vol.

Associated Press

AVIS LÉGAUX

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
Second projet de résolution adopté le 4 juillet 2018

1. APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 juin 2018, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 4 juillet 2018, le second projet de résolution CA18 240423.

Ce second projet de résolution contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que la résolution qui la contient soit soumise à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

2. OBJET DU SECOND PROJET

En vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution vise à autoriser l'occupation à des fins d'hôtel pour les bâtiments situés aux 1567 et 1571-1575, rue Saint-André, et ce, en dérogation notamment aux articles 134 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatif, entre autres, aux usages prescrits – pp 382 (dossier 1174869012);

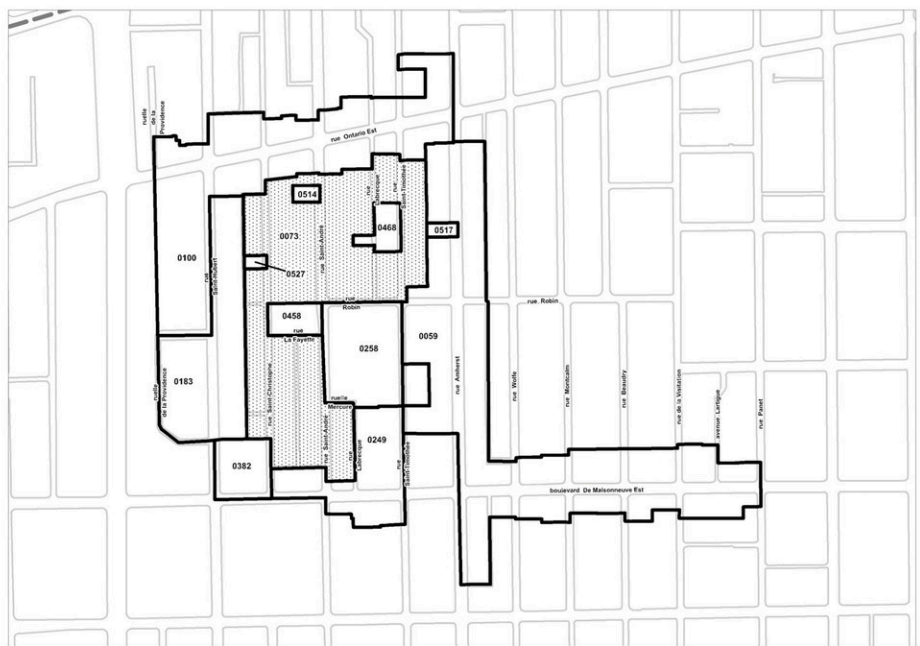
3. DISPOSITION SOUMISE À UNE APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Une demande relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser une dérogation aux normes énumérées ci-dessous peut provenir de la zone visée et des zones contiguës :

usages prescrits (art. 134 et 149 régl. 01-282);

4. TERRITOIRE VISÉ

Le territoire visé est constitué de la zone visée 0073 et des zones contiguës 0514, 0468, 0100, 0059, 0517, 0258, 0458, 0249, 0382, 183 et 0527; il peut être représenté comme suit :



Localisation Dossier: 1174869012 Date: 8 juin 2018
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

5. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou, si leur nombre dans la zone n'excède pas 21, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue avant 16 h 30, le 16 juillet 2018, à l'adresse suivante :

Demandes de participation à un référendum
a/s de M^e Domenico Zambito, Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie
800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8

6. PERSONNE INTÉRESSÉE

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter en vertu de la loi et qui remplit les conditions suivantes le 4 juillet 2018 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- et
- être domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande valide et, être depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- ou
- être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c F-2.1), dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 4 juillet 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne, n'est pas en curatelle, et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Les personnes morales, les copropriétaires et cooccupants doivent produire leur résolution ou leur procuration en même temps que la demande.

Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c F-2.1).

7. ABSENCE DE DEMANDE

Ce second projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Les dispositions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande de participation pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. CONSULTATION DES DOCUMENTS PERTINENTS

Le second projet de résolution peut être consulté, de 8 h 30 à 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2018

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie



Des serres portant des panneaux solaires sur leurs toits, dans un village de la province de Guizhou. La Chine a réorienté son économie et ses modes de consommation vers les énergies non fossiles.

STR AGENCE FRANCE-PRESSE

III POLLUTION

La Chine sur la bonne voie

Une étude publiée par la revue *Nature Geoscience* confirme que le pays aurait déjà atteint les cibles de baisse d'émissions de CO₂ imposées par l'Accord de Paris. Avec douze ans d'avance sur les prévisions.

CHARLES DELOUCHE
LIBÉRATION

Premier pays émetteur de gaz à effet de serre de la planète, la Chine est en bonne voie en matière de réduction de ses émissions de CO₂. Dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015, le pays s'était engagé à atteindre un pic d'ici à 2030. L'étude menée par le département des sciences de l'Université Tsinghua de Pékin et publiée dans la revue britannique *Nature Geoscience* confirme que la Chine aurait d'ores et déjà atteint ce pic et donc entamé une baisse de ses émissions de CO₂.

Xie Zhenhua, le représentant spécial du gouvernement sur le changement climatique, avait déjà annoncé que le pays pourrait atteindre ce niveau plus vite que prévu et même « éliminer environ 30 % de sa production de dioxyde de carbone en se concentrant sur les secteurs industriels ». Les émissions de CO₂ ont cumulé avec un record de 9,53 gigatonnes en 2013, avant de diminuer les trois années suivantes jusqu'à 9,2 gigatonnes en 2016.

« À moins qu'il y ait une quantité de changements significatifs, comme cela avait été le cas avec l'intervention gouvernementale dans le plan de relance économique de 2008, les émissions de CO₂ du pays se stabiliseront et diminueront graduellement », a assuré Dabo Guan, professeur en économie du changement climatique à l'Univer-

sité East Anglia de Norwich et auteur de l'étude.

Consommation réorientée

Mais cette baisse précoce est remise en question par Greenpeace. En mai, l'ONG avait estimé que les émissions chinoises de CO₂ avaient progressé de 4 % au premier trimestre 2018, après avoir augmenté de 2 % l'an dernier.

De 2000 à 2013, les émissions de CO₂ ont augmenté de 9,3 % tous les ans dans le pays. Une hausse principalement liée à la croissance économique chinoise bondissante à cette période. La Chine brûlait du charbon et du pétrole de très haute qualité, bien plus chargé en CO₂. Mais en mars 2014, l'empire du Milieu a bouleversé son économie et sa production énergétique. La Chine entreprend un changement structurel important. Li Keqiang, premier ministre chinois, affirme alors que le pays entre « en guerre contre la pollution » et intègre à son plan quinquennal une dimension écologique nouvelle.

La Chine a réorienté son économie et ses modes de consommation vers les énergies non fossiles. Les entreprises et institutions les plus polluantes ont été taxées. Grâce à des subventions et à des recommandations, comme un passage forcé du chauffage au charbon au chauffage au gaz ou électrique, le pays peut aujourd'hui se vanter d'être le leader mondial des énergies renouvelables. « Entre 2013 et 2016, la baisse de 4,2 % des émissions de CO₂ chinoises a été encouragée par des changements structurels sur le plan industriel, en allant jusqu'à faire aussi baisser la part des énergies dérivées du charbon », analyse le rapport.

En mai 2017, alors que les États-Unis annonçaient leur retrait de l'Accord de Paris sur le climat, la Chine s'est engagée à investir 360 milliards de dollars dans les énergies renouvelables d'ici à 2020.

Cette baisse précoce d'émissions de CO₂ est remise en question par Greenpeace



Le coup d'envoi des célèbres fêtes de la San Fermin a été donné vendredi. ANDER GILLENEA AGENCE FRANCE-PRESSE

Le souvenir des agressions sexuelles plane sur la San Fermin

À Pampelune, l'histoire des cinq Sévillans ayant agressé une Madrilène en 2016 est encore dans toutes les têtes

ADRIEN VICENTE
MAUD WATINE
À PAMPÉLUNE
AGENCE FRANCE-PRESSE

À Pampelune, qui a donné vendredi le coup d'envoi de ses célèbres fêtes de la San Fermin, les femmes espèrent que la célébration ne sera pas assombrie par les agressions sexuelles après l'affaire de « la Meute » qui a secoué toute l'Espagne.

Sur la Plaza del Castillo, épicentre de la San Fermin, un point d'information marqué de l'omniprésent slogan « Pampelune ville libre d'agressions sexistes » ne désemplit pas.

Des employées municipales et des membres d'associations féministes y sensibilisent les participants et distribuent une épinglette représentant une main rouge, symbole de la campagne contre les violences sexuelles menée depuis plusieurs années par la municipalité du nord de l'Espagne.

« Nous ne laisserons rien passer ! » prévient Merche Labari, femme au foyer de 56 ans qui arbore la main rouge. « C'est à nous, à Pampelune, de dire "non, ça suffit". Avec de la propagande, des amendes, tout ce qu'il faudra ! »

Numéro de téléphone accessible 24 heures sur 24, application de géolocalisation, identification des auteurs d'agressions sexuelles sur les images de vidéosurveillance... Depuis cinq ans, quand des images d'attouchements généralisés pendant le lancement de la feria avaient causé un électrochoc dans l'opinion, la ville met les grands moyens pour éradiquer ce fléau.

En conséquence, dans 95 % des plaintes, l'auteur est identifié, relève une étude sur les violences sexuelles

lors des fêtes dévoilée début juillet. « Quand une femme porte plainte, il est extrêmement probable que l'on finisse par savoir qui est l'auteur des faits, et cela devrait encourager [les gens] à avoir une grande confiance dans les institutions », affirme à l'AFP TV Lohitzune Zuloaga, sociologue et co-auteur de l'étude.

« La Meute » dans toutes les têtes

Mais « la Meute », la bande de cinq Sévillans qui avaient agressé en groupe une jeune Madrilène lors de la San Fermin en 2016, est encore dans toutes les têtes.

Condamnés en avril pour « abus sexuel » et non « agression sexuelle », catégorie comprenant les viols en Espagne et plus lourdement sanctionnée, ils ont été libérés sous caution il y a deux semaines et peuvent en théorie participer aux fêtes.

« Il n'y a pas de justice dans ce pays ! » fulmine Leire Delgado, 31 ans, une bière à la main.

« Si tu te laisses faire, ce n'est pas un viol, et si tu ne te laisses pas faire, on te tue. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Ne

Si tu te laisses faire, ce n'est pas un viol, et si tu ne te laisses pas faire, on te tue. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Ne plus sortir ?

LEIRE DELGADO



plus sortir ? » dit-elle, en référence à Nagore Laffage, infirmière tuée il y a dix ans lors de la San Fermin par un homme dont elle refusait les avances sexuelles.

Grande vague féministe

Dans toute l'Espagne, l'affaire de « la Meute » a déclenché une puissante vague de manifestations féministes contre la « justice patriarcale ».

À Pampelune, son écho fait cependant grincer des dents.

Certaines femmes ont été gagnées par la peur, comme Maitane Salazar, caissière de 27 ans, qui assure que « cette année, j'essaierai de ne jamais être seule, même pas en allant aux toilettes ».

Mais d'autres déplorent que la réputation de la ville et de sa feria, où la sangria coule à flots, en pâtisse.

« Ailleurs, on nous voit comme une ville sans loi », pense Leire Delgado, vêtue de blanc avec un foulard rouge, comme presque tous les participants à cette fête à laquelle elle prend part chaque année.

« Des viols, il y en a à Tenerife, à Séville... sauf qu'ailleurs, on ne dit rien. À Pampelune, on ne cache rien », se défend cette femme au foyer.

« À Pampelune, on porte plainte d'avantage que dans d'autres villes », confirme la sociologue Lohitzune Zuloaga. « Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il y a plus de cas, mais que les gens sont plus sensibilisés. »

Les collectifs féministes de la ville ont aussi évité au maximum de se focaliser sur « la Meute », peu évoquée dans les slogans des habituelles manifestations en amont des festivités.

« Se concentrer sur un seul cas rend invisible le reste des agressions », ont-elles écrit dans un communiqué.

III NUCLÉAIRE

L'Iran gagne des appuis

Une entente est conclue en dépit des menaces américaines

SOPHIE MAKRIS
À VIENNE
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Iran a engrangé vendredi le soutien des Européens, de la Russie et de la Chine, qui ont conforté son droit à exporter du pétrole et à rester un acteur du commerce international en dépit des menaces américaines liées au rétablissement des sanctions.

Pressés de faire des propositions à Téhéran, menacé d'un nouvel isolement économique, les chefs de la diplomatie des cinq puissances restant parties à l'accord nucléaire (Allemagne, Chine, France, Royaume-Uni et Russie) ont rencontré à Vienne leur homologue iranien, Mohammad Javad Zarif, pour la première fois depuis que Donald Trump s'est désengagé de l'accord.

Ensemble, ils ont fixé une feuille de route pour sauver ce compromis historique signé en juillet 2015 et tenter de garder l'Iran connecté au système commercial et financier international.

Parmi les onze objectifs définis vendredi, les signataires ont plaidé pour « la poursuite des exportations de gaz et de pétrole iraniens » alors que les États-Unis ont demandé à tous les pays d'arrêter complètement leurs importations de pétrole d'Iran d'ici le 4 novembre.

Les récalcitrants s'exposent aux sanctions économiques que Washington va rétablir envers toutes les entreprises ayant des liens avec la République islamique.

« Volonté de résister »

À l'issue de la réunion, le chef de la diplomatie iranienne a salué la « volonté de résister » aux États-Unis manifestée par ses partenaires.

Les Européens, qui affirment leur attachement à l'accord, s'activent depuis deux mois pour essayer de conserver l'adhésion de l'Iran à ce pacte par lequel le pays s'engage à ne pas se doter de l'arme atomique.

Mais pour les onze objectifs définis vendredi, les signataires ne précisent pas comment, concrètement, relever ce défi alors que la perspective du retour des sanctions américaines a commencé à faire fuir d'Iran les investisseurs étrangers.

Outre le soutien aux exportations de pétrole iranien, ils veulent « la préservation et le maintien de canaux financiers efficaces avec l'Iran, la poursuite des communications maritimes, terrestres, aériennes et ferroviaires, la promotion de la couverture du crédit à l'exportation, un soutien clair et efficace aux opérateurs économiques qui commercent avec l'Iran [...], l'encouragement de nouveaux investissements en Iran, la protection des opérateurs économiques pour leurs investissements et autres activités financières en Iran ».

« C'est la première fois qu'ils montrent un tel engagement à ce niveau, mais il faudra voir à l'avenir s'il y a une différence entre ce qu'ils veulent véritablement faire et ce qu'ils pourront faire », a estimé M. Zarif.

« Nous formulons une offre que nous trouvons attrayante », a affirmé le ministre allemand des Affaires étrangères, Heiko Maas, au début de la réunion.

Son homologue français, Jean-Yves Le Drian, interviewé sur la radio RTL avant la rencontre, avait estimé que la formulation de propositions concrètes prendrait encore quelques mois.

« Pour le mois de novembre, nous essayons d'y aboutir », a-t-il assuré.

Le 4 novembre doit marquer la date du retour en vigueur des sanctions américaines contre le secteur énergétique iranien. L'Iran dispose des deuxième réserves mondiales de gaz, après la Russie, et des quatrième réserves mondiales de pétrole.

En visite en Suisse cette semaine, le président Rohani avait affirmé que les États-Unis ne pourront jamais empêcher l'Iran d'exporter son pétrole, qualifiant l'annonce du département d'État de « pure imagination ».

La contrepartie pour l'Iran de l'accord de 2015 et du contrôle de ses activités nucléaires fut la levée des sanctions économiques internationales, avec la perspective de nouveaux investissements pour tenter de remettre à flot une économie en grandes difficultés.

Les récalcitrants s'exposent aux sanctions économiques que Washington va rétablir envers toutes les entreprises ayant des liens avec la République islamique

III GÉNOCIDE RWANDAIS

Prison à perpétuité pour deux ex-maires jugés en France

SOFIA BOUDERBALA
À PARIS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Deux anciens bourgmestres rwandais ont vu vendredi leur condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité confirmée en appel par la justice française pour leur participation au génocide des Tutsis dans leur village de Kabarondo, dans l'est du Rwanda, en avril 1994.

À l'issue de deux mois d'un procès filmé pour l'histoire devant la cour d'assises de Paris et après huit heures de délibération, Octavien Ngenzi, 60 ans, et Tito Barahira, 67 ans, ont été jugés coupables de « crimes contre l'humanité »

et de « génocide », pour « une pratique massive et systématique d'exécutions sommaires » en application d'un « plan concerté tendant à la destruction » du groupe ethnique tutsi.

Le verdict a été accueilli dans un pesant silence, à peine troublé par les sanglots discrets de la famille des accusés. Les deux anciens bourgmestres sont restés stoïques, vite entourés par leurs avocats.

Ils ont cinq jours pour former un éventuel pourvoi en cassation.

L'accusation les avait désignés comme des « artisans de la mort » ayant « pleine autorité » dans leur village, des rouages essentiels du génocide dans leur com-

mune de Kabarondo. Une période de sûreté de 22 ans — qui n'a pas été accordée — avait en outre été demandée pour Ngenzi, bourgmestre en exercice en 1994 et à ce titre « responsable de tous les morts de la commune ».

Les deux hommes, qui se sont succédé à la tête de la commune de 1976 à 1994, ont nié jusqu'au bout toute participation aux tueries à Kabarondo, où le pire des massacres a eu lieu le 13 avril. Près de 2000 morts, selon l'abbé du village, pilonnés au mortier, puis découpés à la machette, pendant près de sept heures.

« Cette décision est juste et c'est un message : stop à l'impunité pour tous ceux qui ont pris part au génocide et qui ont cru pouvoir se réfugier en France », a réagi Alain Gauthier, président d'une association à l'origine de la plupart des enquêtes françaises sur le génocide rwandais.

C'est la deuxième fois que la justice française, qui a jugé ces hommes en vertu de sa compétence universelle pour les crimes les plus graves, se prononce dans un dossier lié au génocide rwandais, après la condamnation de l'ancien capitaine de l'armée Pascal Simbikamgwa à 25 ans de réclusion criminelle.

III ENVIRONNEMENT

La sale empreinte de Scott Pruitt

Il en aura mis du temps, Donald Trump, à se débarrasser de Scott Pruitt, son ministre de l'Environnement, sali depuis des mois par une somme stupéfiante de conflits d'intérêts, d'allégations d'abus de pouvoir et d'histoires de dépenses éminemment déraisonnables faites aux frais des contribuables. Le zèle de croisé climatosceptique avec lequel il s'employait à défaire les avancées pourtant partielles de Barack Obama en matière environnementale l'aura mis à l'abri — jusqu'à jeudi après-midi.

On savait ses jours comptés depuis quelques semaines. L'analyse dominante veut que l'horizon des législatives de mi-mandat, en novembre, ait finalement eu raison de lui, alors que même des républicains et des commentateurs de Fox News commençaient à le critiquer. M. Trump, un homme dont on sait qu'il a le sens éthique extrêmement élastique, aura apparemment calculé que cette élasticité avait des limites, s'agissant au demeurant d'éviter que l'accumulation d'écarts déontologiques dont son ministre était coupable ne contribue à mettre en évidence ceux qui pèsent sur sa propre personne présidentielle.

Y a-t-il jamais eu ministre capable de survivre aussi longtemps à autant de scandales? Confirmé au Sénat en février 2017, il a rapidement commencé à faire tiquer en multipliant les dépenses inutiles ou exagérées: 43 000 \$US pour sécuriser son bureau, achat en grand nombre de billets d'avion de première classe, triplement de son équipe de sécurité... Sans compter le recours douteux à ses pouvoirs discrétionnaires pour distribuer des augmentations de salaires à des conseillers clés. Contre les employés qui ont osé se plaindre de sa conduite à la direction de l'Agence de protection de l'environnement (EPA), il aurait appliqué des mesures de représailles. Autant d'errements, parmi d'autres, qui ont fait qu'il était sous le coup de pas moins d'une quinzaine d'enquêtes internes — dans une Washington où les dépenses inconsidérées n'ont pourtant pas l'habitude de gêner sa classe politique. L'erreur de cet ancien procureur général de l'Oklahoma aura peut-être tout simplement été de ne pas s'y prendre plus discrètement.

GUY TAILLEFER



Entendu qu'en réalité, M. Pruitt a été démissionné pour les mauvaises raisons. Son congédiement n'a pas empêché M. Trump de louer son « travail fantastique ». Car plus dommageable encore que sa mauvaise administration aura été, pour la suite des choses, l'entreprise acharnée de démolition à laquelle il s'est livré contre l'EPA et les lois et règlements qui encadrent la protection de l'environnement aux États-Unis. Sortie de l'Accord de Paris, abrogation du plan visant à fermer les centrales électriques au charbon, dilution des normes antipollution imposées aux constructeurs automobiles... Les reculs dans la lutte contre le réchauffement climatique ne se comptent plus depuis un an. L'Agence de protection de l'environnement est devenue un nid de lobbyistes vendus aux intérêts des industries chimique et pétrolière. Elle ne protège plus rien. Reflet d'un climat de travail exécration, l'Agence a vu partir 700 de ses employés depuis avril 2017, dont 200 scientifiques, une hémorragie qui est en train de rapetisser le ministère à ce qu'il était sous Ronald Reagan.

On dit que, dans les corridors de l'EPA, des employés ont applaudi jeudi à l'annonce du départ de M. Pruitt. Andrew Wheeler, le directeur adjoint qui le remplace sur une base intérimaire, n'est pourtant ni moins zélé ni moins dangereux. Lobbyiste à Washington depuis 20 ans, il connaît la capitale comme le fond de sa poche. Il a déjà dit considérer le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations unies sur l'évolution du climat (GIEC) comme un organisme « plus politique que scientifique ». Avec la bénédiction de M. Trump, il saura mieux manœuvrer que M. Pruitt, si ça se trouve, pour parer l'opération de déréglementation environnementale contre les contestations judiciaires. M. Pruitt disparaît, son empreinte reste.

III LAC-MÉGANTIC

Le facteur humain

Les Méganticois ne dorment pas en paix. Cinq ans après le déraillement d'un train chargé de pétrole venu s'enflammer aux abords du Musi-Café, fauchant 47 vies au passage, la population sursaute encore sur le coup du sifflement maudit du train qui passe en ville. La configuration du centre-ville de Lac-Mégantic a changé. Les acteurs politiques ne sont plus les mêmes qu'en 2013. Mais la peur au ventre, elle, est demeurée.

Cette tragédie a bien sûr laissé des marques indélébiles. Mais d'autres ratés ont creusé le sentiment d'impuissance, d'échec et d'immobilisme. D'abord, l'incapacité de la justice à désigner des coupables, avec l'acquiescement des trois ex-employés de la Montreal, Maine & Atlantic Railway et l'abandon des procédures contre l'entreprise faute de preuves — seule une commission d'enquête pourrait maintenant fournir l'espoir de mettre un baume sur les plaies de Lac-Mégantic. Puis le long délai avant d'obtenir la promesse d'une voie de contournement de 11 km, dont le tracé ne fait pas l'unanimité. Enfin, la présence toujours peu rassurante des fameux wagons DOT-111 dont la vie utile se terminera en... 2025.

Les Méganticois ne dorment pas en paix, mais ils ne sont pas les seuls. Un comité fédéral chargé de l'examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire a récemment conclu que, même si le réseau est apparemment plus sécuritaire qu'il ne l'a jamais été, le public n'en a jamais été si peu convaincu. De l'ensemble des accidents qui continuent de survenir sur les 40 000 km de voies ferrées au Canada, seuls ceux causés par des facteurs humains sont en hausse (11 %).

D'autres statistiques, hélas, ne fournissent pas matière à se rassurer. Le Bureau de la sécurité des transports (BST) s'inquiétait il y a quelques jours d'une augmentation de 10 % des accidents associés aux « trains à la dérive » depuis cinq ans. Et il invitait très directement les instances responsables à moderniser leurs exigences en matière de formation, ce qui pointe aussi le facteur humain.

L'urbanisation croissante et l'augmentation des transports de marchandises par train ne laissent aucunement présager la fin des défis de sécurité au sein des collectivités, avec le transport du pétrole en filigrane pour augmenter la dangerosité. Mais comment y faire face? En implantant une « culture de sécurité » au sein des entreprises ferroviaires, juge le comité fédéral. Cette valeur, apparemment peu présente dans les compagnies, devrait être érigée en ligne maîtresse afin de diminuer les pratiques dangereuses et ainsi rétablir la cote du facteur humain.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



LIBRE OPINION

L'agrandissement du Musée McCord, un projet de société

TEXTE COLLECTIF*

En tant qu'adeptes du Musée McCord et ambassadeurs de l'industrie de la mode à Montréal, nous avons été extrêmement déçus d'apprendre que le projet d'agrandissement du Musée était en péril à la suite du refus de la mairesse Valérie Plante d'octroyer le terrain de l'îlot Eugène-Lapierre pour y construire un nouvel établissement.

Montréal est une ville reconnue dans le milieu de la mode et nous pouvons affirmer haut et fort que le Musée McCord est un pilier essentiel de ce secteur névralgique tant au Québec qu'au Canada. Au fil du temps, le Musée — qui deviendra le Musée de Montréal dans la foulée de cet agrandissement — a engendré des retombées significatives pour les designers, les écoles de mode, les détaillants et l'économie locale.

Le Musée McCord possède la plus imposante collection Costume, mode et textiles canadienne, composée de plus de 20 000 vêtements et accessoires. Les nombreuses pièces de vêtement haute couture du milieu du XX^e siècle signées par des créateurs et des couturiers montréalais, canadiens et internationaux, ainsi que des exemples de manufacturiers, et de tous les secteurs de l'industrie, témoignent du développement de l'industrie de la mode et du secteur de la vente au détail de vêtements au Canada. L'étendue de sa collection et sa longévité (depuis plus de

60 ans) confirment l'importance du positionnement de Montréal comme « ville de mode ».

Qui plus est, ses expositions ont reçu des reconnaissances internationales: à trois reprises, le Musée McCord a obtenu le prestigieux prix Richard Martin Exhibition Award de la Costume Society of America, qui récompense les expositions de costumes exceptionnelles, tant en matière de présentation que d'interprétation du costume; ce qui équivaut à autant de fois que ce prix a été emporté par le Metropolitan Museum of Art (MET) de New York.

Relations privilégiées

Grâce à ses expositions incontournables, sa riche collection Costume, mode et textiles et son expertise incomparable, le Musée s'est bâti une notoriété sans pareille au cours de la dernière décennie. Cette institution a réussi à créer des relations privilégiées avec d'autres importants musées du monde, et fait bénéficier les Montréalais depuis plusieurs années maintenant des expositions de mode du très renommé Victoria and Albert Museum de Londres (V & A). Plus populaire que jamais, le Musée McCord doit maintenant trouver un terrain plus vaste afin de poursuivre sa mission. Comme le démontrent les études réalisées par le Musée McCord, celui de l'îlot Eugène-Lapierre est tout désigné puisqu'il se trouve au cœur du Quartier des spectacles, et donc au carrefour des autres institutions culturelles essentielles à la vitalité de Montréal.

Le Musée McCord fait rayonner Montréal et les créateurs d'ici mieux que quiconque. Véritable richesse pour Montréal, il est primordial de le propulser à la vitesse grand V dans la catégorie des musées de classe mondiale, au même titre que le sont les incontournables musées de mode de New York, de Paris et de Londres. Les retombées pour la métropole seront inestimables et l'histoire de la mode pourra plus que jamais raconter celle des gens d'ici et d'ailleurs.

Plus qu'un simple musée; il s'agit d'un projet de société.

Avec l'appui de membres de la communauté de la mode de Montréal, nous demandons à la mairesse Valérie Plante de trouver une solution pour que le Musée McCord puisse occuper la place qu'il mérite au cœur du centre-ville de Montréal.

*Lettre signée par Michèle Boulanger Bussière, C.Q., ambassadrice de la mode; Christian Chenail, créateur de la griffe MUSE; Michel Desjardins, designer de mode; Philippe Dubuc, designer de mode; Mariouche Gagné, designer pour Harricana; Denis Gagnon, designer de mode; Stéphane Le Duc, commissaire, Festival Mode et design, journaliste/éditeur Dress to Kill; Jacques de Montjoye, designer de mode; Jean-Claude Poitras, C.M., O.Q., créateur de mode, designer multidisciplinaire; Michel Robichaud, C.Q., C.M., créateur de mode; Marie Saint Pierre, designer québécoise

LETTRES

L'appropriation culturelle, concept tendancieux

Le tollé de contestations ayant conduit à l'annulation de la pièce *SLÁV* de Robert Lepage et Betty Bonifassi, dans le cadre du Festival international de jazz de Montréal (FIJM) révèle, à mes yeux, un imbroglio nocif et antiperformant provenant d'une société malade d'inconfort eu égard au désaccord suscité par une frange de la société.

Une frange de la société qui évoque le concept de l'appropriation culturelle comme argument massif pour justifier sa demande d'annulation de *SLÁV*, des Blancs n'étant pas légitimés pour jouer le rôle de Noirs. Un concept tendancieux qui, poussé à l'extrême, écorche au

passage la nécessaire liberté d'expression.

Pourtant, une telle décision draconienne de la part du FIJM aurait pu être évitée si les pourfendeurs de la pièce avaient manifesté un minimum de souplesse et engendré le dialogue avec les créateurs du spectacle. Mais non, ces mêmes contestataires sont rapidement montés aux barricades, tuant ainsi dans l'œuf toute forme de dialogue avec Robert Lepage et Betty Bonifassi.

En réalité, nous assistons à une guérilla assassine qui piétine sans vergogne la liberté d'expression, un concept vital à la survie de toute forme artistique, un concept qui souffre difficilement toute forme de censure, si « justifiée » qu'elle soit présentée à titre d'argumentaire.

En fin de compte, la leçon de cette saga nous aura permis de constater que nous vivons aujourd'hui dans un monde où personne n'ose défendre une position

soumise à la contestation de peur de déplaire ou de devoir affronter la tempête médiatique pour faire valoir ses idées!

Henri Marineau
Québec, le 6 juillet 2018

Il faudrait se rappeler Martin Luther King

Dans son célèbre discours *I have a dream*, Martin Luther King déclarait: « Je rêve que mes quatre petits-enfants vivront un jour dans une nation où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur la valeur de leur caractère. »

Il semble que pour ceux qui se prétendent les héritiers de son combat la couleur de la peau est aujourd'hui plus importante que la valeur du caractère, qu'elle permet de départager les bons et les méchants...

Robert Laliberté
Le 6 juillet 2018

ANNULATION DU SPECTACLE *SLAV*

Les responsables du Festival auraient pu (auraient dû) opposer une fin de non-recevoir à la poignée de manifestants qui, au contraire de ce qu'ils prétendaient, ne représentaient qu'eux-mêmes.
VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

Les leçons de cette « affaire »

Patrick Moreau

Rédacteur en chef de la revue *Argument* et auteur de l'essai *Ces mots qui pensent à notre place*

Le spectacle *SLAV* aura finalement fait les frais des protestations d'une poignée de militants, mais aussi et surtout de la lâcheté des organisateurs du Festival international de jazz de Montréal. Triste journée! Mais pour le créateur qu'est Robert Lepage, et pour la création en général, c'était une défaite annoncée. De nos jours, la bêtise hurlante, toujours si sûre de son bon droit, sans cesse prête à condamner ce qu'elle n'a ni vu, ni entendu, ni lu, finit toujours par l'emporter; non pas parce qu'elle parvient à convaincre de son bien-fondé, mais parce que nous n'avons plus moralement la force de lui résister.

Les responsables du Festival auraient pu (auraient dû) ainsi opposer une fin de non-recevoir à cette poignée de manifestants qui, contrairement à ce qu'ils prétendaient, ne représentaient qu'eux-mêmes. Il n'existe en effet pas plus de représentants légitimes des Noirs de Montréal, du Québec ou du Canada que de « communauté noire » elle-même. Contrairement aux Noirs états-uniens, qui pour l'immense majorité d'entre eux descendent effectivement des esclaves des États cotonniers du Sud, nos compatriotes noirs sont d'origines diverses — pour ce qui est du Québec, ils sont ou descendent principalement des immigrants d'origine haïtienne et africaine — et ils n'ont en partage ni culture commune ni héritage historique identique qui se résumerait à la seule question de l'esclavage.

J'irai même plus loin en affirmant qu'il est à mon sens parfaitement raciste d'associer de cette façon culture ou identité culturelle et couleur de peau. C'est une équation fautive qui nous vient justement de la triste époque

de l'esclavage, puis de la ségrégation, et qui s'est maintenue comme une évidence jusqu'à aujourd'hui chez nos voisins du sud. Nous ne sommes toutefois pas obligés de nous américaniser au point d'intégrer les données séculaires de cet apartheid *Made in USA* qui fait des Noirs et des Blancs deux humanités distinctes.

Ils auraient pu (ou dû) également — comme l'ont fait dans les colonnes du *Devoir* quelques intervenants extérieurs — défendre une autre conception de la culture que celle qui découle de ce concept (lui aussi emprunté aux États-Unis) d'« appropriation culturelle ». Ce concept mal ficelé, qui réduit la culture au rôle d'étendard d'une ethnie ou d'une prétendue « race », est de la même eau que ces cultures « nordique » ou « aryenne » défendues en d'autres temps, et dont on ne regrette pas plus les dangereuses approximations que les élucubrations meurtrières de ceux qui les défendaient.

Rappelons que les chants d'esclaves eux-mêmes, qui étaient au cœur de cette polémique, sont le fruit d'un métissage culturel: la rencontre de la pratique atroce de l'esclavage, de rythmes et de sonorités originaires d'Afrique et de l'espérance spirituelle distillée par le christianisme et ses cantiques. Parmi d'autres réalisations culturelles d'envergure, sinon toutes, ils apportent la preuve de l'inanité, voire même de la stupidité de ce faux concept d'« appropriation culturelle ». La création culturelle puise toujours à de multiples sources et n'a pas à se ghettoïser.

Du chantage

Ils auraient pu, enfin (et dû), ne pas céder au chantage de cette poignée de manifestants et du chanteur Moses Sumney et prendre leur parti de ce désistement de l'artiste comme de cette manifestation hargneuse et de ses slogans en anglais. Le succès de ce genre de chan-

tage vient aujourd'hui du fait que nos responsables culturels (et parfois politiques) ont peur de leur ombre. Ils craignent par-dessus tout la moindre publicité négative. Ils tremblent à l'idée que quelqu'un quelque part lance contre eux une accusation — aussi farfelue soit-elle — de racisme ou de sexisme ou d'un de ces quelconques « -ismes » à la mode dont on abuse malheureusement.

Ce faisant, ils offrent à ces gens les verges qui servent à les fesser périodiquement. S'ils avaient quelques convictions solides, par exemple en faveur de la liberté d'expression et de création, ou d'ailleurs de l'antiracisme, ils ne passeraient pas ainsi leur temps à s'autocensurer et à s'excuser.

Évidemment, il ne faut pas non plus se laisser bernier par cette contrition généralisée et en grande partie hypocrite. Celle-ci cache surtout en effet la crainte de voir leurs organismes subir la moindre perte de revenus. De ce point de vue, on a là un bel exemple de ce qui se passe dans une société quand l'argent et le succès deviennent les seuls critères de réussite et qu'ils relèguent au second plan, sinon à six pieds sous terre, les principes, les convictions, les idéaux.

Quant à ceux qui croient, au moyen de ces scandales montés de toutes pièces, faire reculer ce qui subsiste dans notre société de racisme ou de discriminations raciales, qu'ils se détrompent: à force de crier au loup, non seulement ils desservent leur cause, mais ils contribuent en outre à rendre nébuleuse et à banaliser une notion de racisme qui ne devrait pas l'être.

Bref, la principale leçon à tirer de cette déplorable « affaire », c'est qu'on n'y trouve que des perdants. Les seules tendances qui en sortent gagnantes, ce sont le conformisme apeuré qui nous caractérise de plus en plus collectivement ainsi que la pensée approximative qui ne s'exprime que par slogans.

Le Canada, vendeur d'armes

KONRAD YAKABUSKI



Cette semaine, un groupe d'ONG canadiennes qui milite pour les droits de la personne et pour la paix dans le monde a encore écrit à la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland. Ils lui demandaient d'ordonner une enquête indépendante afin de déterminer une fois pour toutes si les forces armées de l'Arabie saoudite ont utilisé des véhicules blindés montés au Canada à des fins proscrites par la loi canadienne, c'est-à-dire pour brimer les droits de ses propres citoyens.

Une vidéo est apparue l'an dernier, montrant l'utilisation des véhicules fabriqués au Canada dans une opération de sécurité saoudienne dans une région du pays où la population chiite proteste depuis des années contre le traitement qui lui est réservé par le régime sunnite de Riyad. Depuis, le gouvernement Trudeau se retrouve sur la défensive. Comment ce gouvernement peut-il prôner sur toutes les tribunes la protection des droits de la personne à travers le monde, tout en continuant de vendre des armes à un régime dont le bilan en matière de droits est parmi les pires au monde? En patinant comme l'un des meilleurs joueurs de la LNH, semble-t-il.

Lorsque le *Globe and Mail* a fait état de cette vidéo troublante l'an dernier, M^{me} Freeland a demandé une enquête interne auprès de membres de son ministère. Depuis le début, cette enquête manquait de transparence et ses conclusions, rendues publiques en février dernier, en ont laissé plusieurs sur leur faim. « Aujourd'hui, je peux confirmer que les représentantes d'Affaires mondiales Canada n'ont trouvé aucune preuve concluante que des véhicules fabriqués au Canada ont été utilisés pour commettre des violations des droits de la personne, a alors insisté M^{me} Freeland. C'était l'opinion indépendante et objective de notre fonction publique et les conseils que j'ai reçus en tant que ministre. »

Comment ce gouvernement peut-il prôner sur toutes les tribunes la protection des droits de la personne à travers le monde, tout en continuant de vendre des armes à un régime dont le bilan en matière de droits est parmi les pires au monde?

Or, il est légitime de se demander si l'opinion des fonctionnaires de M^{me} Freeland a été si objective qu'elle le prétendait. On peut d'ailleurs lire dans leur rapport que malgré « son bilan en matière des droits de la personne, l'Arabie saoudite demeure un partenaire important du Canada dans la région » et que la relation commerciale entre les deux pays est « importante et croissante ». Les fonctionnaires de M^{me} Freeland privilégiaient-ils des critères d'ordre économique et politique en faisant leur enquête?

On pouvait critiquer la politique étrangère de l'ancien gouvernement conservateur de Stephen Harper, mais au moins, on savait où il logeait. S'il a donné le feu vert à la vente d'armes à l'Arabie saoudite, c'est parce qu'il considérait ce pays comme un allié dans une région du monde où l'influence nocive de l'Iran est une menace croissante. Par la force des choses, l'ennemi de votre ennemi est votre ami et l'Iran n'a pas de pire ennemi, à part Israël, que l'Arabie saoudite. Depuis quelques années, les deux pays mènent une guerre par procuration au Yémen qui crée des milliers de victimes civiles.

Advenant une preuve que des véhicules canadiens ont été impliqués dans la suppression des droits des personnes en Arabie saoudite, le Canada serait dans l'obligation d'annuler tout contrat d'armes existant avec ce pays. Or, c'est sous le gouvernement Harper que General Dynamics a conclu en 2014 un contrat record de 15 milliards de dollars pour vendre des véhicules blindés à l'Arabie saoudite. Ces véhicules, qui diffèrent de ceux qui étaient au centre de l'enquête menée par les fonctionnaires de M^{me} Freeland, doivent être construits à l'usine du fabricant américain à London en Ontario, dans une région dévastée par le déclin de l'industrie manufacturière depuis la crise économique de 2008. Pour le gouvernement Harper, un tel contrat allait de soi. Non seulement s'agissait-il de fournir un allié au Moyen-Orient, mais aussi de permettre le maintien de centaines d'emplois en Ontario.

C'est le gouvernement Trudeau qui a signé les permis permettant à General Dynamics de livrer la marchandise. Rien ne le forçait à le faire. L'Arabie saoudite fait partie d'une liste de 40 pays auxquels le Canada peut autoriser la vente d'armes avec un permis du ministre, seulement si ce dernier détermine qu'il n'existe pas un risque raisonnable que ces armes soient utilisées contre la population du pays acheteur. C'est Stéphane Dion, ancien ministre des Affaires étrangères, qui a signé les premiers permis rattachés à ce contrat et, en 2017, le Canada a exporté des armes d'une valeur de près de 500 millions à l'Arabie saoudite. Il s'agissait sans doute des premières livraisons des véhicules en question. La responsabilité pour ce contrat relève maintenant de M^{me} Freeland, qui, en février, a déclaré: « Le Canada est un partenaire de confiance et les gens doivent continuer à être sûrs de la valeur de notre parole et de nos engagements. Ils doivent savoir qu'un accord avec le Canada perdure au-delà des élections. »

M^{me} Freeland se vante de vouloir resserrer les critères entourant la vente des armes à des pays étrangers par l'entremise du projet de loi C-47, qui ferait adhérer le Canada au Traité sur le commerce des armes des Nations unies. Mais par ses gestes, elle semble privilégier une application sélective de ces mêmes critères.

Sur la censure d'une œuvre

Yves Théorêt

Professeur à l'École des médias de l'UQAM

Le Festival international de jazz de Montréal (FIJM) doit larmoyer d'avoir jadis invité Stéphane Grappelli et bien d'autres encore qui ont apparemment eu la mauvaise idée de « s'approprier » le jazz comme forme d'expression artistique.

Elvis Presley devrait également disparaître des répertoires musicaux pour s'être inspiré de ses concitoyens afro-américains. Oscar Peterson, du quartier Saint-Henri à Montréal, n'aurait eu aucun droit de pianoter du Mozart ou de fredonner un chant afro-américain, et Gauguin a péché en peignant le Christ jaune.

Combien d'œuvres musicales, littéraires, visuelles, théâtrales doit-on bannir pour satisfaire une centaine de protestataires?

Et pas l'œuvre de quiconque... celle de Robert Lepage. Pas celle d'une vague interprète, Betty Bonifassi, qui, jusqu'ici, initiait bien des gens à ce type de chants et de musique et, pour les plus curieux, à l'esclavagisme.

Le public ne pourra même pas juger

de par lui-même. Ce public devra se rendre dans les régions esclavagistes et entendre chanter d'anciens fils et filles d'esclaves...

Les protestataires de Montréal croient-ils vraiment être les dignes représentants de ces fils et filles d'esclaves?

La planète entière connaît Robert Lepage, mais malgré sa crédibilité, il échappe aux mains d'une centaine de protestataires... qui n'ont même pas vu le spectacle!

Le FIJM a cédé à des protestataires qui estiment, au-delà de tous doutes, que Lepage et Bonifassi ont péché. Il serait aujourd'hui malvenu, pour certains, de permettre la rencontre des genres et des expressions métissées. Il me semble au contraire qu'une telle approche contribue au dialogue et à la rencontre de l'autre, mais bon... Une centaine de protestataires en a décidé autrement.

À mon avis, la centaine de protestataires met à mal deux principes essentiels: la liberté d'expression et la liberté de création.

Dans le premier cas, je crois qu'il est préférable de passer son chemin, de

changer de chaîne de télévision, de ne pas assister, que de censurer. En annulant le spectacle de Robert Lepage et de Betty Bonifassi, on refuse au public de se faire sa propre opinion, de s'informer et de débattre.

Jamais, aussi, on ne devrait dire à un créateur quoi faire et comment le faire. L'unicité, l'authenticité et la nouveauté de l'œuvre culturelle ne sont pas de la responsabilité des uns et des autres, mais du créateur. Aucun créateur ne devrait avoir l'obligation de soumettre ses idées à quiconque, et encore moins à une opinion souvent minoritaire qui croit qu'elle devrait être consultée.

À l'université, où il règne déjà une forme de censure et d'autocensure, où l'on ne parle plus de Lebon et d'Adorno, le premier étant sexiste et le second raciste, la rectitude d'une certaine frange de la population force parfois à tort la révision de l'Histoire.

En création, une telle situation est encore plus aberrante. Pour certains, il faudrait couvrir David, jeter aux ordures *Les bienveillantes* de Littell, qui n'est ni juif ni Allemand, et enterrer Dave Brubeck.

Drôle de monde.



DEMEURES, OCCASIONS D'AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

petitesannonces@ledevoir.com

514.985.3322 1 800 363.0305

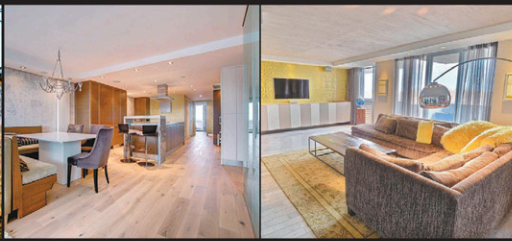
Charme & PRESTIGE

LE PLUS BEL EMPLACEMENT DE MONTRÉAL OFFRANT UN BEAU CHOIX DE CONDOS !!!



FACE AU PARC LAFONTAINE, PRÈS MÉTROS ET SERVICES

Les Dauphins sur-le-Parc figurent parmi le nec plus ultra du patrimoine montréalais. Qualité de vie en plein cœur du Plateau, prestige, vue spectaculaire, piscine, gym, saunas...
Choix de condos 3 1/2 à 9 1/2, Penthouse.



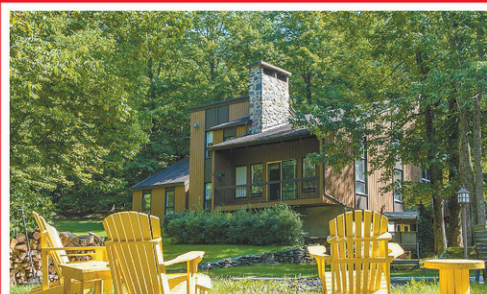
CONDO VEDETTE - NOUVEAU PRIX - 795 000 \$

Situé dans un édifice de prestige, face au Parc Lafontaine et le Mont-Royal Unique et magnifique condo haut de gamme! Deux unités 5 1/2 converties en une. Rénové avec de nobles produits.

CENTRIS # 11866030

LUCIE RICARD COURTIER AGRÉÉ RE/MAX ALLIANCE, AGENCE IMMOBILIÈRE 514 386-9804 VOIR MES PROPRIÉTÉS LUCIE RICARD RE/MAX QUÉBEC

SUTTON



LA VIE À LA CAMPAGNE en style et confort. Maison contemporaine, 3 chambres, 2 1/2 sdb, immense foyer en pierres, cave à vin, solarium, patio, garage/atelier. Forêt d'érables belle en toute saison, 7 acres. Non loin du village et du ski. 474 900 \$.

LOIS HARDACKER

Ctr. Imm. Agréé, Royal LePage Action, Agence Immobilière

BROMONT



L'EMPLACEMENT, C'EST LA CLÉ! Le bâtiment existant est un resto bien connu + vous avez le droit de construire un autre immeuble sur ce grand terrain de 25 866 pi.ca. Entre l'Autoroute 10 et le vieux village sur un boulevard passant. 768 000 \$

450 242-2000

www.loishardacker.com

On s'occupe de tout mais surtout de vous.



JOËLLE GERVAIS



CAROL NADON

COURTIERS IMMOBILIÈRES

514.271.2131
votreagentdouble.com

VENDU

OUTREMONT

18, CHEMIN BATES, APP. 102
RDC sur 2 étages, 2 CAC, 2 Sdb, fenestration sur trois côtés. Lumière naturelle, Planchers bois franc, stationnement à l'arrière. Proximité: train de banlieue, parcs, nouveau Campus de l'UdeM, Collège Stanislas, Parc à chien, Centre commercial, dépanneur, piscine municipale. Idéal pour aménagement intergénérationnel.
MLS # 23670637



VENDU

OUTREMONT

345 AVENUE BLOOMFIELD
Construite en 1922 par l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne pour sa famille, cette prestigieuse résidence patrimoniale vous charmera avec ses pièces de réception magnifiques, grenier aménagé et vue sur la fontaine du Parc Outremont. Architecture unique pour une maison mythique.
MLS # 26545383



CÔTE-DES-NEIGES

5390 AV. DECELLES app. 7
Belle architecture art déco, boiseries et cachet. 30 secondes de l'Université de Montréal et 2min. du métro. Unité de coin exposé au soleil. Chauffage et eau chaude inclus. Prés de tous les services. Non-fumeur, pas d'animaux, vérification de crédit.
1 235 \$ / mois - Centris # 18423753



AHUNSTIC

12360 DE ST-RÉAL
Face au boisé, belle victorienne détachée de 4 chambres et 2.5 salles de bain. Façade de pierre. Terrain de 7100 P.C. Grand jardin paysager et piscine creusée. Accès à la rivière et la piste cyclable. La campagne à la ville!
825 000 \$ - MLS # 10411553

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340Courriel :
avisdev@ledevoir.com

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 4 juillet 2018, a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier projet de résolution modifiant la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques situé aux 1125 rue Ontario Est et 2021 rue Amherst, afin de permettre, sous la marquise d'origine, l'aménagement d'un quai de chargement du côté de la rue Wolfe et d'espaces commerciaux, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 585.1, 592 et 593 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relatifs, entre autres, à la hauteur minimale en étage et aux normes d'aménagement d'une aire de chargement aménagée à l'extérieur d'un bâtiment - pp 383 (dossier 1180607004);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Localisation Dossier: 1180607004 Date: 3 juillet 2018
Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 22 août 2018, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocatCet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Primeau Proulx et Associé inc.

Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée

(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :
9178-9768 QUÉBEC INC. (Alou Transport), Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 8160 rue Katia, Laval, Québec, H7A 4A9.

Faillite

AVIS est par les présentes donné que la faillite de **9178-9768 Québec inc.** est survenue le 29 juin 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 juillet 2018 à 10h00 au bureau du syndic.

Ce 3^e jour de juillet 2018

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics autorisés en insolvabilité
Sylvain Proulx,
CPA, CA, SAI
Syndic administrateur

846, boul. Curé-Labelle
Bureau 205
Blainville QC J7C 2K9
Tél. : (450) 972-1030 •
Télec. : (450) 972-1020

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite :
GRUPE CORROX INC., corporation légalement constituée, ayant fait affaires au 436, rue Bourque, Repentigny, Québec, J5Z 5A2.

AVIS est par les présentes donné que suite au rejet par les créanciers de sa proposition concordataire, **GRUPE CORROX INC.** est réputée avoir fait cession de ses biens le 27^e jour de juin 2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 juillet 2018 à 9 h 30 au bureau du syndic soussigné.

Donné à Laval, ce 3 juillet 2018.

Daniël Girouard, SAI
DANIEL GIROUARD & ASSOCIÉS INC., SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ
1150, boul. St-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C1
Tél. : 450 687-1991

La suite des avis se trouve en page B 6

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Claire ROUSSEAU, en son vivant domiciliée au 2, rue Pariseau, Laval, province de Québec, H7Y 1J5, Canada, est décédée à Montréal, Québec, le douze janvier deux mille dix-huit (2018). Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude du notaire André Dufresne au 655, Promenade du Centropolis, Bureau 215, Laval, Québec, H7T 0A3. Donné ce 4 juillet 2018
Me André DUFRESNE,
Notaire

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Earl Elwin Smith, en son vivant domicilié au 10951, avenue Plaza, Montréal-Nord, Québec, Canada, H1H 4M7 est décédé à Montréal le 27 juillet 2017. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au 33 Notre Dame, L'Épiphanie, Québec, J5X 2T6. Prière de téléphoner au 450-588-3336 avant de vous présenter. Donné ce 4 juillet 2018 à L'Épiphanie.
François Lussier,
liquidateur

AVIS DE

CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Thérèse Larose, aussi connue sous son nom d'artiste Christiane Breton, en son vivant domiciliée au 10951, avenue Plaza, Montréal-Nord, Québec, Canada, H1H 4M7 est décédée à Montréal le 24 septembre 2017. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au 33 Notre Dame, L'Épiphanie, Québec, J5X 2T6. Prière de téléphoner au 450-588-3336 avant de vous présenter. Donné ce 4 juillet 2018 à L'Épiphanie.
François Lussier,
liquidateur

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LABELLE

NO. 560-22-005577-181

COUR DU QUÉBEC

(Chambre civile)

PERFORMANCE

LAURENTIDES INC.

Demanderesse

K.

KULDIP SINGH NAGI

Défendeur

et

RONALD BUJOLD

Défendeur

et

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE

AUTOMOBILE

DU QUÉBEC

Mise en cause

Avis public de

notification

(Art. 136 et 137 C.P.C.)

Avis est donné à KULDIP

SINGH NAGI et RONALD

BUJOLD de vous présenter

au greffe de la Cour du

Québec du district de

Labelle, situé au 645, rue de

la Madonne, à Mont-Laurier,

QC, J9L 1T1, dans les

30 jours, afin de recevoir

copie de la demande intro-

ductive d'instance qui y a

été laissée à votre atten-

tion. Vous devez répondre

à cette demande dans le

délai indiqué dans l'avis

d'assignation qui l'accompa-

gne, sans quoi un juge-

ment par défaut pourrait

être rendu contre vous et

vous pourriez devoir payer

les frais de justice. Le pré-

sent avis est publié aux ter-

mes d'une ordonnance ren-

due le 4 juillet 2018 par la

greffière de la Cour du

Québec dans le dossier

560-22-005577-181. Il ne

sera pas publié à nouveau,

à moins que les circonstan-

ces ne l'exigent.

M^{re} André Chagnon

Avocat de la demande-

resse

Un don d'espoir pour la vie

1-877-488-4222

www.ArmeDuSaut.ca



L'ENGAGEMENT À LONG TERME VOUS FAIT PEUR?

Soyez famille d'accueil! La Société pour la Prévention contre la Cruauté envers les Animaux (SPCA) recherche des familles d'accueil pour héberger à court terme chiens, chats, lapins et autres animaux sympathiques jusqu'à ce qu'ils puissent être placés pour l'adoption. Le service de soins vétérinaires est disponible en échange d'une contribution minime. La nourriture et l'équipement peuvent également être fournis. L'hébergement peut durer quelques jours ou plusieurs mois. Pour en savoir plus sur le programme des familles d'accueil de la SPCA, visitez www.spcamontreal.com ou téléphonez au 514.735.2711, poste 2237.

Besoin d'information? Besoin de support?

Allergique? Pas de panique!



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télec. : (514) 990-2575
www.aqaa.qc.ca

Carrières & professions

1 2 3

SERVICES

1

PRIX

LEDEVOIR

publicite@ledevoir.com

514.985.3399